TORBEL®
industrie

Ferrures pour carrossiers industriels

Fabricant Français

Introduction

Le groupe TORBEL Industrie est une entreprise française familiale créée en 1969 à Tourrette-Levens (06) et toujours dirigée par la famille fondatrice.

Afin d'accompagner ses clients spécialisés dans la carrosserie industrielle, la marque TORBEL propose une gamme de ferrures qui vous est spécifiquement dédiée.

Les origines de l'entreprise remontent aux années 1940, lorsque Charles Tordo, génie inventif, commence à travailler dans sa cave au cœur du village de Tourrette-Levens. Il fabrique tout d'abord des outils à main et dépose son premier brevet en 1947.
Son fils, Louis Tordo, et son gendre, Gilbert Belgrano, s'associent par la suite avec Charles Tordo pour créer la société actuelle. La troisième génération de dirigeants familiaux a repris le flambeau, avec Laurent Tordo à la tête du groupe, et a su diversifier les savoir-faire et stimuler l'innovation.

Aujourd'hui le siège social est toujours au cœur même du village et l'entreprise est à présent fortement implantée en France avec 18 sites de fabrication et de stockage. 2 filiales étrangères, en Suisse et en Italie, permettent d'assurer une présence en Europe.

Notre mission est d'apporter des solutions simples, pratiques et innovantes pour l'utilisateur final, via les distributeurs et fabricants.

- 350 références au catalogue et de la conception sur mesure
- Des produits et services innovants
- 80 brevets actifs
- Soin du design de nos produits
- Maîtrise totale de la chaîne

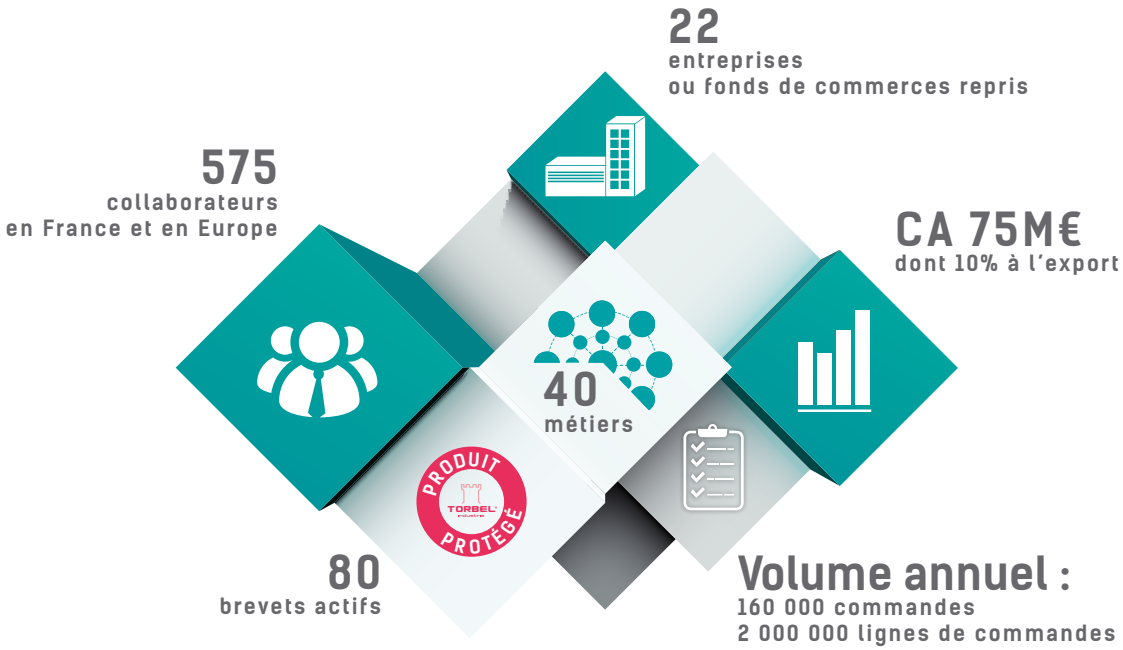

Conception sur-mesure

Ce catalogue est une présentation non exhaustive de nos produits et de nos savoir-faire dans le domaine de la carrosserie industrielle. Nous nous tenons à votre disposition pour une étude personnalisée et adaptée spécifiquement à vos besoins.

Etude personnalisée › **Conception spécifique** › **Fabrication** › **Livraison et SAV**

éco-mobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Eco-mobilier est un organisme à but non lucratif, agréé par le Ministère en charge de l'environnement qui organise la collecte et la valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Pour chaque produit concerné, la taxe est calculée suivant un barème préétabli et le poids de l'article.

Le Fournisseur Torbel Industrie est enregistré au registre national des metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement sous le numéro FR018353. Ce numéro garanti que le Fournisseur, en adhérant à Eco-mobilier, se met en conformité avec les obligations règlementaires qui lui incombent en application de l'article L 541-10-1 10° du code de l'environnement.

Sommaire

6 ARTICULER

16 TIRER

20 MAINTENIR

22 AMÉNAGER

32 VERROUILLER

42 GRILLAGER

44 VENTILER

46 ENTRETENIR

50 Index

54 CGV

Articuler

www.torbel.fr

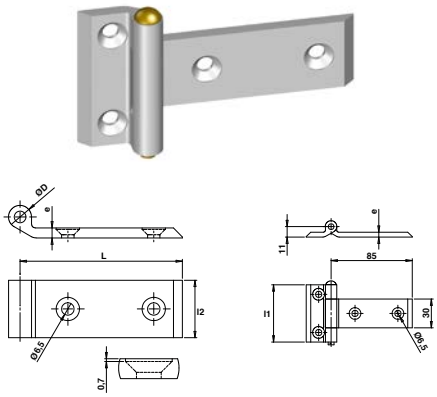

PE1513.. Penture percée bout droit

Code		L	l1	l2	ØD	e		Dispo. (sem.)
PE1513P1	BRUT	85	60	30	12	5	50	Nous consulter

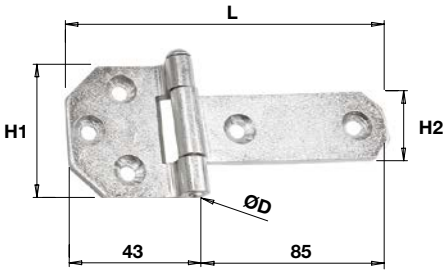

PE1519.. Penture percée

Code		L	H1	H2	ØD	e		Dispo. (sem.)
PE1519P1	BRUT	128	60	30	12	5,2	50	Nous consulter

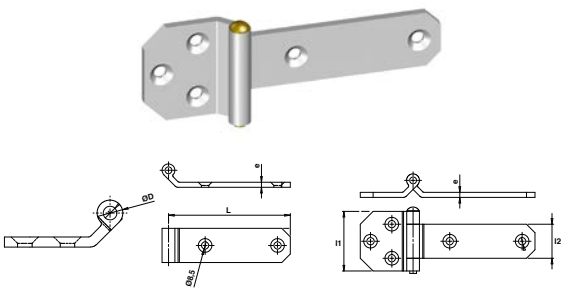

PE1606.. Penture légère cambrée

Code		L	l1	l2	ØD	e		Dispo. (sem.)
PE1606LC1	Z.BLANC	143	70	40	15	6	15	Nous consulter

Paumelles

Modèle gauche

Modèle droite

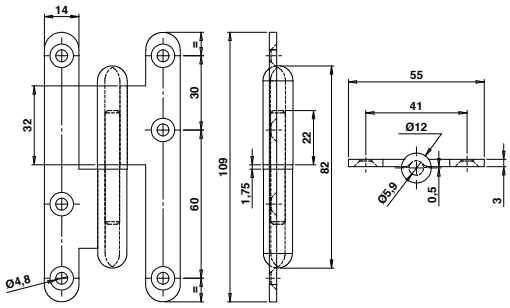

J530.. Paumelle droite bouts ronds

Code sens gauche	Code sens droite		Dim.		Dispo. (sem.)
J530090	J530080	Z.BLANC	80x45	12	STOCKÉ
J530330	J530300	Z.BLANC	110x55	12	STOCKÉ

Autres dimensions disponibles.

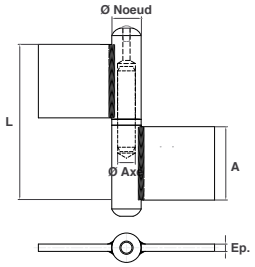

GSNR.. Paumelle de grille soudée à nœuds arrondis Bague laiton

Code		L	A	EP. lame (e)	Ø Nœud	Ø Axe	Charge max /Paumelle		Dispo. (sem.)
Axe acier - Lame au centre									
GSNR060	BRUT	60	30	5	14	7	35 kg	6	STOCKÉ
GSNR070	BRUT	70	35	5	16	8	35 kg	6	STOCKÉ
GSNR080	BRUT	80	40	5	18	9	40 kg	6	STOCKÉ
GSNR090	BRUT	90	45	5	20	10	45 kg	6	STOCKÉ
GSNR100	BRUT	100	50	5	20	12	75 kg	6	STOCKÉ
GSNR120	BRUT	120	60	6	22	12	75 kg	6	STOCKÉ
GSNR140	BRUT	140	70	6	22	12	75 kg	6	STOCKÉ
GSNR160	BRUT	160	70	6	23	14	95 kg	6	STOCKÉ
GSNR180	BRUT	180	70	6	23	14	95 kg	6	STOCKÉ

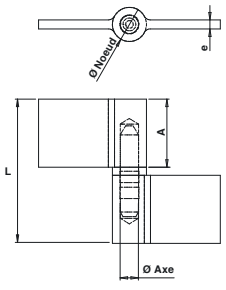

GPS.. Paumelle de grilles «GO»

Code		L	A	EP. lame (e)	Ø Nœud	Ø Axe		Dispo. (sem.)
GPS06BLC	BRUT	*60*	*30*	*4*	*15*	*8*	*30*	*2*
GPS07BLC	BRUT	*70*	*35*	*4*	*15*	*8*	*30*	*2*
GPS08BLC	BRUT	*80*	*40*	*4*	*15*	*8*	*20*	*2*
GPS09BLC	BRUT	*90*	*45*	*5*	*16*	*9*	*20*	*2*
GPS10BLC	BRUT	*100*	*50*	*5*	*16*	*9*	*10*	*2*
GPS12BLC	BRUT	*120*	*60*	*6*	*18*	*10*	*10*	*2*
GPS14BLC	BRUT	*140*	*70*	*6*	*18*	*10*	*10*	*2*

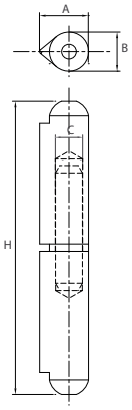

SALBR.. SOUDALU® Paumelle aluminium à souder bouts ronds Bague INOX

Code		H	A	B	C	Charge max /Paumelle		Dispo. (sem.)
Axe INOX								
SALBRABI08	BRUT	80	16	13	8	20 kg	20	STOCKÉ
SALBRABI10	BRUT	100	20	16	10	30 kg	20	STOCKÉ
SALBRABI12	BRUT	120	20	16	11	30 kg	10	STOCKÉ

Code		H	A	B	C	Charge max /Paumelle		Dispo. (sem.)
Axe INOX								
SALBRABI15	BRUT	*150*	*25*	*20*	*13*	*55 kg*	*10*	*4*
SALBRABI18	BRUT	*180*	*25*	*20*	*14*	*60 kg*	*10*	*4*
SALBRABI20	BRUT	*200*	*25*	*20*	*14*	*60 kg*	*10*	*4*
Axe INOX + Graisseur TK								
SALBRTK100	BRUT	*100*	*20*	*16*	*10*	*30 kg*	*10*	*4*

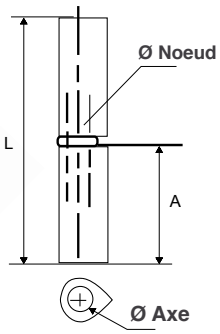

MA.. Paumelle MAROC® – Bague Laiton

Code		L	A	Ø Nœud	Ø Axe		Dispo. (sem.)
MA100ABLA	BRUT	100	20	16	9	20	STOCKÉ
MA120ABLA	BRUT	120	20	16	9	10	STOCKÉ
MA160ABLA	BRUT	160	25	20	11	10	STOCKÉ
MA180ABLA	BRUT	180	29	23	14	10	STOCKÉ

Code		L	A	Ø Nœud	Ø Axe		Dispo. (sem.)
MA80ABLA	BRUT	*80*	*16*	*13*	*7*	*30*	*2*
MA140ABLA	BRUT	*140*	*25*	*20*	*11*	*10*	*2*
MA200ABLA	BRUT	*200*	*29*	*23*	*14*	*10*	*2*

Charnières

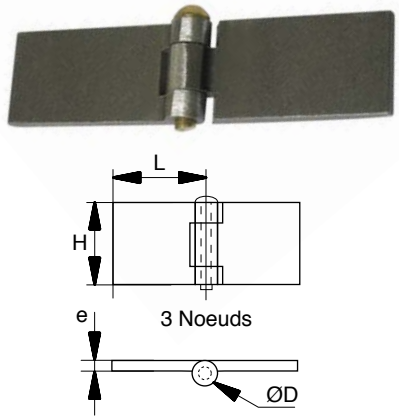

CH32.. Charnière 3 noeuds

Code		H	L	ØD	e		Dispo. (sem.)
CH3230030	BRUT	30	30	12	5	20	4
CH3230040	BRUT	30	40	12	5	20	4
CH3230060	BRUT	30	60	12	5	20	4
CH3235040	BRUT	35	40	12	5	20	4
CH3235060	BRUT	35	60	12	5	20	4
CH3240040	BRUT	40	40	12	5	20	Nous consulter
CH3240050	BRUT	40	50	12	5	20	4
CH3240060	BRUT	40	60	12	5	20	Nous consulter
CH3240080	BRUT	40	80	12	5	20	4
CH3240090	BRUT	40	90	12	5	20	Nous consulter
CH3245040	BRUT	45	40	12	5	20	4
CH3245060	BRUT	45	60	12	5	20	4

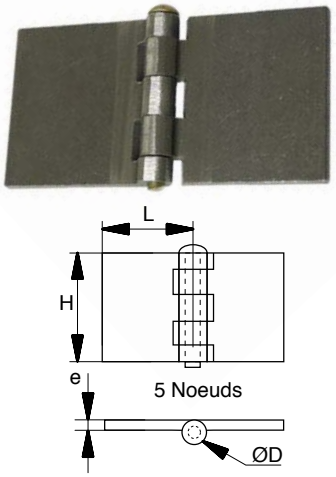

CH5.. Charnière 5 noeuds

Code		H	L	ØD	e		Dispo. (sem.)
CH5250040	BRUT	50	40	12	5	20	4
CH5250050	BRUT	50	50	12	5	20	Nous consulter
CH5250060	BRUT	50	60	12	5	20	4
CH5250080	BRUT	50	80	12	5	20	4
CH5250090	BRUT	50	90	12	5	20	4
CH5260040	BRUT	60	40	12	5	20	4
CH5260060	BRUT	60	60	12	5	20	4
CH5260090	BRUT	60	90	12	5	10	4
CH5280040	BRUT	80	40	12	5	10	4
CH5280060	BRUT	80	60	12	5	10	4
CH5280080	BRUT	80	80	12	5	10	Nous consulter
CH5580080	BRUT	80	80	15	5	5	Nous consulter
CH5660060	BRUT	60	60	16	5	5	4

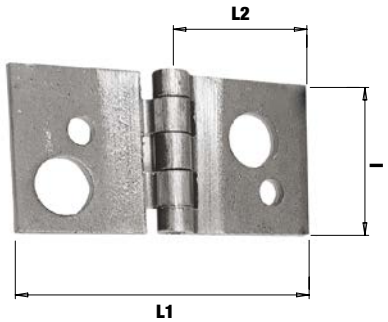

CH5205.. Charnière 5 nœuds percée

Code sens gauche	Code sens droite		L1	L2	l		Dispo. (sem.)
CH52050G	CH52050D	BRUT	100	50	50	20	Nous consulter

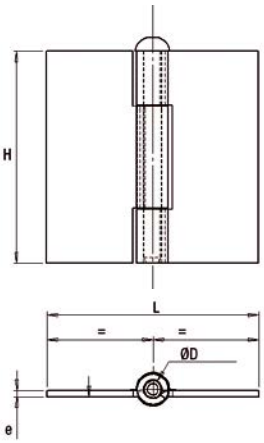

4254.. Charnière « Américaine » à noeud roulé non percée

Code		H	L	ØD	e		Dispo. (sem.)
Broche mobile							
425410	BRUT	40	40	4	2	25	4
425420	BRUT	50	50	6	2	25	4
425430	BRUT	60	60	6	2	25	4
425440	BRUT	70	70	6	2	25	4
425450	BRUT	80	80	6	2,5	25	4
425460	BRUT	100	100	6	2,5	25	4

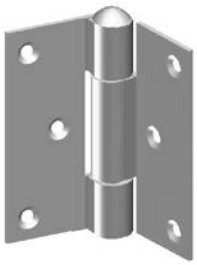

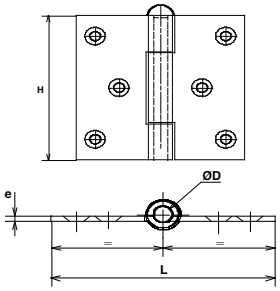

4256.. Charnière « Américaine » à noeud roulé

Code		H	L	ØD	e		Dispo. (sem.)
Broche mobile - Percée fraisée							
425610	Z.BLANC	40	40	4	2	25	4
425620	Z.BLANC	50	50	6	2	25	4
425630	Z.BLANC	60	60	6	2	25	4
425640	Z.BLANC	70	70	6	2	25	4
425650	Z.BLANC	80	80	6	2,5	25	4

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

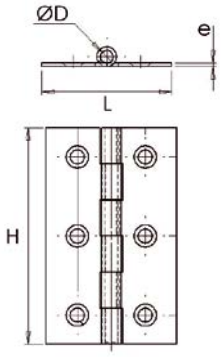

422.. Charnière à nœud roulé Inox

INOX

Code		H	L	ØD	e		Dispo. (sem.)
422830	I 304	60	35	3	1	25	4
422870	I 304	80	45	4	1,2	25	4
422900	I 304	100	50	5	1,5	25	4

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

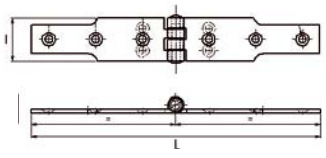

4275.. Charnière à congés Inox

INOX

Code		L	l		Dispo. (sem.)
427520	I 304	200	30	25	4
427540	I 304	250	40	12	4
427560	I 304	300	50	12	4

Charnières hayon/coffre

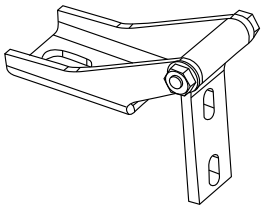

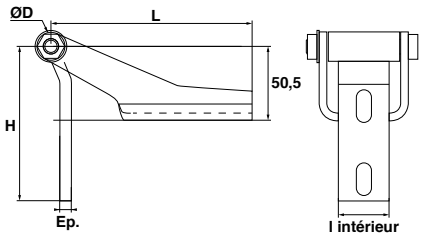

CINS00.. Charnière de porte droite

Code		ØD	H	L	l	l int.	Ep.		Dispo. (sem.)
CINS001075	Z.BLANC	10	106	138	50	35	8	1	Nous consulter

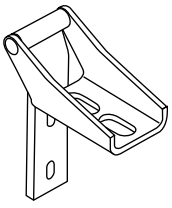

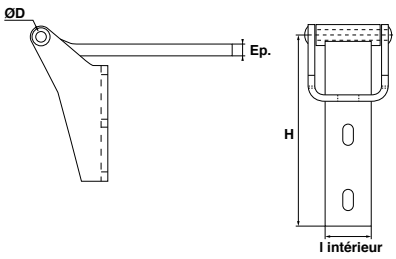

504149.. Charnière de hayon arrière

Code		ØD	H	l	l int.	Ep.		Dispo. (sem.)
504149912	Z.BLANC	8	146	50	35	8	1	Nous consulter

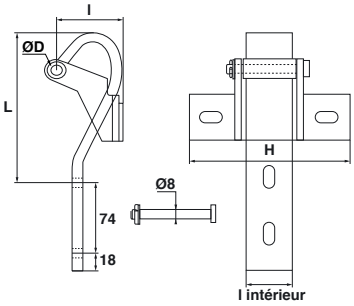

501043.. Charnière de portillon peinte

Code		ØD	H	L	l	l int.	Ep.		Dispo. (sem.)
5010432563	GRIS	8	122	198	50	35	8	1	Nous consulter

Roues

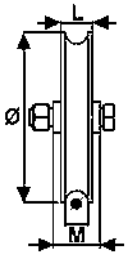

A1.. Roue à gorge ronde acier zingué

Code		Ø	L	M		KG					Dispo. (sem.)
1 roulement											
A14060	Z.BLANC	60	20	32	16	200	6201x1	12x50	17	12	STOCKÉ
A14080	Z.BLANC	80	20	32	16	300	6201x1	14x55	17	8	STOCKÉ
A14100	Z.BLANC	100	20	32	16	300	6201x1	14x55	17	6	STOCKÉ
2 roulements											
A16100	Z.BLANC	100	30	34	20	600	6203x2	14x70	17	4	STOCKÉ
A16120	Z.BLANC	120	30	34	20/22	600	6203x2	14x70	17	2	STOCKÉ
A16152	Z.BLANC	150	40	60	30	1200	6205x2	20x100	25	1	STOCKÉ

Code		Ø	L	M		KG					Dispo. (sem.)
1 roulement											
A14081	Z.BLANC	*80*	*25*	*32*	*20*	*300*	*6201x1*	*14x55*	*17*	*6*	*2*
A14090	Z.BLANC	*90*	*20*	*32*	*16*	*300*	*6201x1*	*14x55*	*17*	*6*	*2*
A14101	Z.BLANC	*100*	*30*	*32*	*20*	*300*	*6201x1*	*14x55*	*17*	*4*	*2*
A14120	Z.BLANC	*120*	*20*	*32*	*16*	*300*	*6201x1*	*14x55*	*17*	*2*	*2*
2 roulements											
A16140	Z.BLANC	*140*	*30*	*44*	*20/22*	*1000*	*6005x2*	*16x70*	*25*	*2*	*2*
A16160	Z.BLANC	*160*	*30*	*44*	*20/22*	*1000*	*6005x2*	*16x70*	*25*	*2*	*2*
A16182	Z.BLANC	*180*	*45*	*70*	*35*	*1200*	*6205x2*	*20x100*	*25*	*2*	*Nous consulter*
A16200	Z.BLANC	*200*	*30*	*44*	*20/22*	*1000*	*6205x2*	*16x70*	*25*	*2*	*Nous consulter*

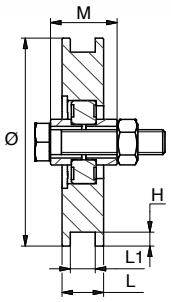

A.. Roue à gorge rectangulaire acier zingué

Code		Ø	L	M		KG					Dispo. (sem.)
1 roulement											
A8060	Z.BLANC	60	20	32	8,5x8	200	6203x1	12x50	17	12	STOCKÉ
A8080	Z.BLANC	80	20	32	12x8	300	6203x1	14x55	17	8	STOCKÉ

Code		Ø	L	M		KG					Dispo. (sem.)
1 roulement											
A8100	Z.BLANC	*100*	*20*	*32*	*15x10*	*300*	*6203x1*	*14x55*	*17*	*6*	*Nous consulter*
2 roulements											
A10100	Z.BLANC	*100*	*30*	*34*	*21x10*	*600*	*6203x2*	*14x70*	*17*	*4*	*Nous consulter*
A10120	Z.BLANC	*120*	*30*	*34*	*21x10*	*600*	*6203x2*	*14x70*	*17*	*2*	*Nous consulter*
A10140	Z.BLANC	*140*	*30*	*44*	*21x10*	*1000*	*6005x2*	*16x70*	*25*	*2*	*Nous consulter*
A10200	Z.BLANC	*200*	*30*	*44*	*21x10*	*1000*	*6005x2*	*16x70*	*25*	*2*	*Nous consulter*

Poulies

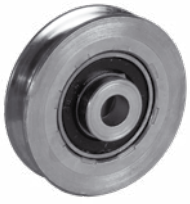

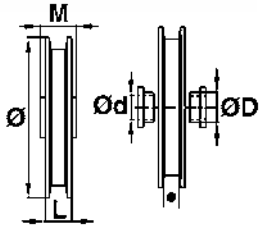

A1.. Poulie à billes acier zingué

Code		Ø	L	M		KG	ØD	Ød		Dispo. (sem.)
1 roulement										
A106006	Z.BLANC	*60*	*13*	*20*	*6*	*180*	*Ø15*	*10*	*8*	*Nous consulter*
A106008	Z.BLANC	*60*	*13*	*20*	*8*	*180*	*Ø15*	*10*	*8*	*Nous consulter*
A108006	Z.BLANC	*80*	*13*	*20*	*6*	*280*	*Ø15*	*12*	*8*	*Nous consulter*
A108008	Z.BLANC	*80*	*13*	*20*	*8*	*280*	*Ø15*	*12*	*8*	*Nous consulter*
A110008	Z.BLANC	*100*	*13*	*20*	*8*	*280*	*Ø25*	*12*	*8*	*Nous consulter*

Remplace avantageusement la poulie en fonte sans roulement à billes.
Offre des possibilités d'utilisation diverses.

Rails

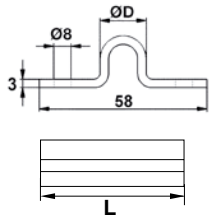

A51.. Rail rond à visser

Code		L	ØD		Dispo. (sem.)
A51003	GALVA.	3000	16	1	STOCKÉ
A51004	GALVA.	3500	16	1	STOCKÉ
A51203	GALVA.	3000	20	1	STOCKÉ

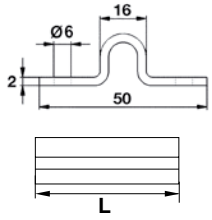

A5100.. Rail rond à visser inox

Code		L		Dispo. (sem.)
A51005	INOX	*3000*	*6*	*2*
A51006	INOX	*3500*	*6*	*2*

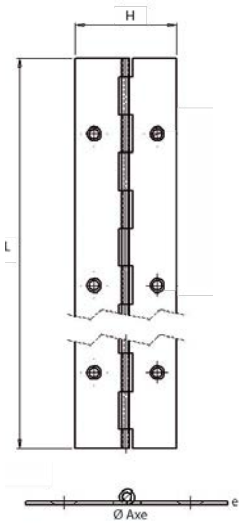

473240 Charnière à piano nœud roulé

Code		L	H x e	Ø Axe		Dispo. (sem.)
473240	BRUT	3480	40x1,8	1,8	30	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

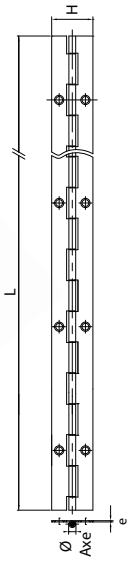

INOX

472... Charnière à piano Inox

Code		L	H x e	Ø Axe		Dispo. (sem.)
Percée + trous fraisés						
472610	I 304	1980	20x0,6	1,8	50	STOCKÉ
472630	I 304	1980	25x0,6	1,8	50	STOCKÉ
472650	I 304	1980	32x0,6	1,8	50	STOCKÉ
472670	I 304	1980	40x0,6	1,8	25	STOCKÉ
472690	I 304	1980	52x0,6	1,8	25	STOCKÉ
472750	I 304	3480	25x0,6	2	30	STOCKÉ
472770	I 304	3480	32x0,6	2	30	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

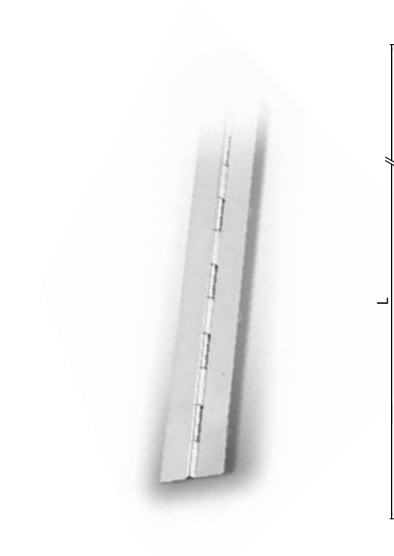

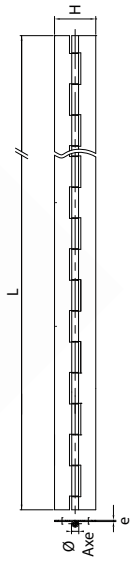

INOX

47.... Charnière à piano forte non percé Inox

Code		L	H x e	Ø Axe		Dispo. (sem.)
Axe 2,5 mm Inox						
476100	I 304	1980	32x1	2,5	25	STOCKÉ
Axe 3 mm Inox						
476220	I 304	1980	50x1,2	3	10	STOCKÉ
477350	I 304	1980	40x1,5	3	10	STOCKÉ
477360	I 304	1980	50x1,5	3	10	STOCKÉ
Axe 4 mm Inox						
476670	I 304	1980	50x2	4	5	STOCKÉ
476680	I 304	1980	70x2	4	5	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

Tirer

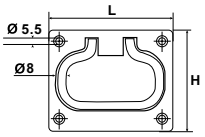

9201551 Poignée à encastrer

Code		H	L		Dispo. (sem.)
9201551	Z.BLANC	90	110	10	4

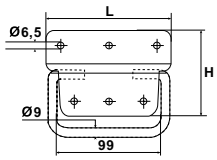

9201660 Poignée de caisse forte

Code		H	L		Dispo. (sem.)
9201660	BRUT	80	120	10	4

Écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

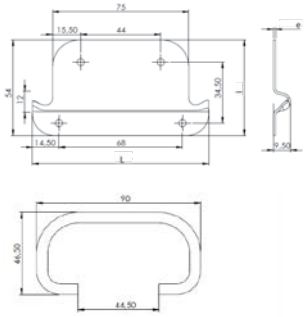

J52933.. Poignée de malle n°1

Code		Platine (L x l x e)	Ø anse x l int	Nb & Ø vis		Dispo. (sem.)
J529332	Z.BLANC	97 x 54 x 1	6 x 77	4 x 3 F/90°	12	STOCKÉ

Écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

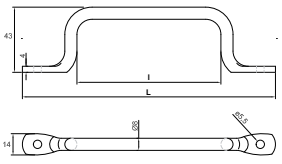

9201032 Poignée fil à pattes

Code		L	l		Dispo. (sem.)
9201032	Z.BLANC	167	95	25	STOCKÉ

Poignées

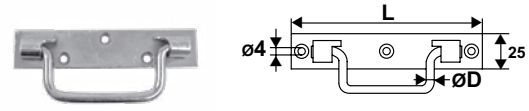

920../J52.. Poignée «St Etienne» bouts carrés

Code		L	ØD		Dispo. (sem.)
9201172	Z.BLANC	120	7	12	STOCKÉ
J529151	Z.BLANC	140	7	25	STOCKÉ
J529161	Z.BLANC	160	8	25	STOCKÉ
J529171	Z.BLANC	190	8	25	STOCKÉ

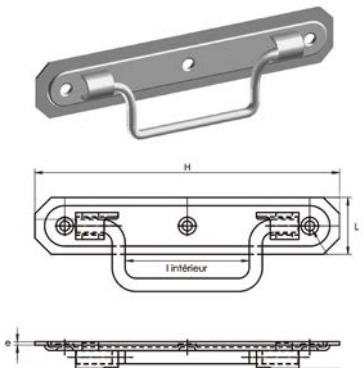

7330.. Poignée à arrêt platine emboutie

INOX

Code		H	L	l intérieur	e		Dispo. (sem.)
733050	I 304	*160*	*30*	*72*	*1,5*	*25*	*4*
733070	I 304	*190*	*36*	*89*	*2,5*	*25*	*4*

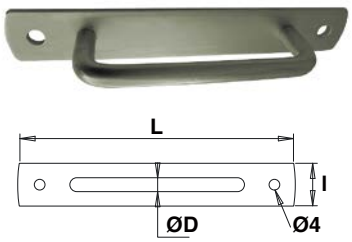

5071 Poignée de tirage sur platine

Code		Ø D	L	l		Dispo. (sem.)
5071	Z.BLANC	14	265	40	6	STOCKÉ

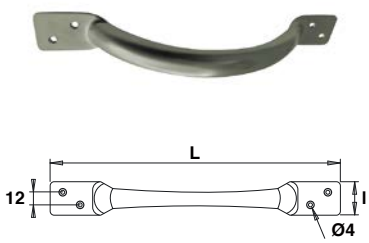

5004 Poignée de tirage emboutie

Code		Ø D	L	l		Dispo. (sem.)
5004	Z.BLANC	*20*	*245*	*32*	*12*	*2*

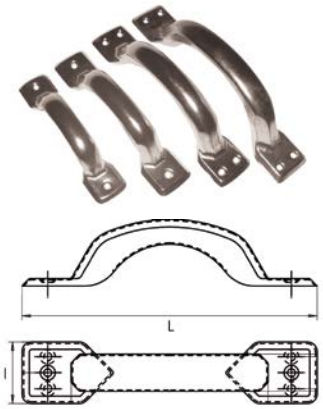

7320.. Poignée emboutie arrondie

Code		L	l		Dispo. (sem.)
732010	NICKELÉ	100	22	50	4
732020	NICKELÉ	120	25	50	4
732030	NICKELÉ	140	28	50	4
732040	NICKELÉ	160	30	50	4

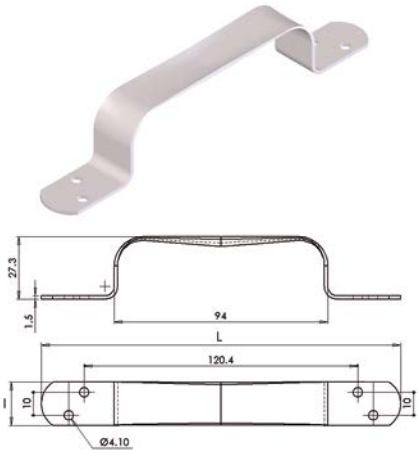

7303.. Poignée emboutie

INOX

Code		L	l		Dispo. (sem.)
730300	Z.BLANC	158	19	25	4
730310	I 304	158	19	25	4

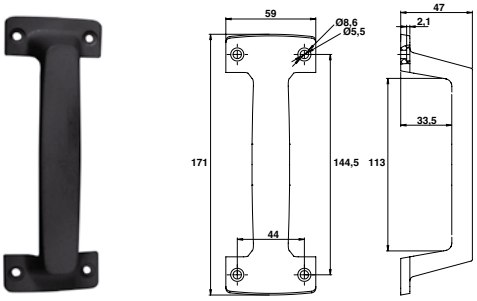

795540 Poignée à visser composite

Code		L		Dispo. (sem.)
795540	NOIR	141	10	4

Maintenir

Crochets

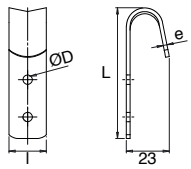

J513374 Crochet de bâchage à visser

Code		L	l x e	Ø D		Dispo. (sem.)
J513374	Z.BLANC	70	20 x 2	5	100	STOCKÉ

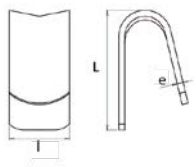

J51337.. Crochet de bâchage à souder

Code		L	l x e		Dispo. (sem.)
J513377	BRUT	*40*	*20 x 2*	*1000*	*4*

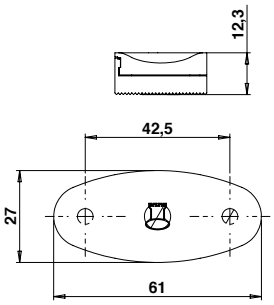

94PAF76 Butée à aimant ovale (x2)

Code			Dispo. (sem.)
94PAF76F	NOIR	20	STOCKÉ

Soumis à éco-participation Mobilier.

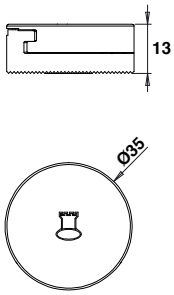

94PAF86 Butée à aimant ronde (x2)

Code			Dispo. (sem.)
94PAF86F	NOIR	20	STOCKÉ

Soumis à éco-participation Mobilier.

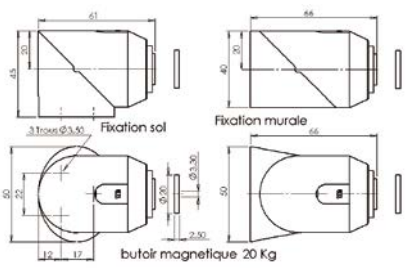

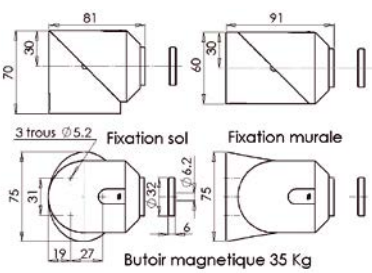

1613.. Butoir magnétique composite à visser

Code			Dispo. (sem.)
20 kg - Utilisation extérieure			
161330		*10*	*4*
35 kg - Utilisation extérieure			
161340		*5*	*4*

Aménager

www.torbel.fr

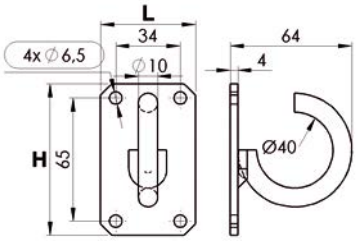

617010 Crochet multifonction

Code		H	L		Dispo. (sem.)
617010	NOIR	80	50	10	4

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

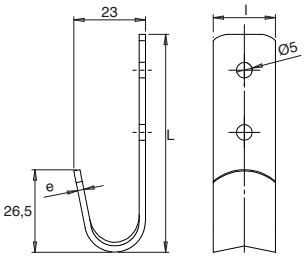

J52601.. Patère contemporaine simple accroche

Code		L	l x e		Dispo. (sem.)
J526012	EPOXY	70	20 x 2	10	Nous consulter

Compas

J5033.. Compas d'escabeau (paire)

Code		L	l x e	Fixation		Dispo. (sem.)
J503374	Z.BLANC	300	25 x 2	2 vis TR 5	6	STOCKÉ
J503382	Z.BLANC	400	25 x 2	2 vis TR 5	6	STOCKÉ

Code		L	l x e	Fixation		Dispo. (sem.)
J503370	Z.BLANC	*250*	*25 x 2*	*2 vis TR 5*	*6*	*4*
J503390	Z.BLANC	*500*	*25 x 2*	*2 vis TR 5*	*6*	*4*

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

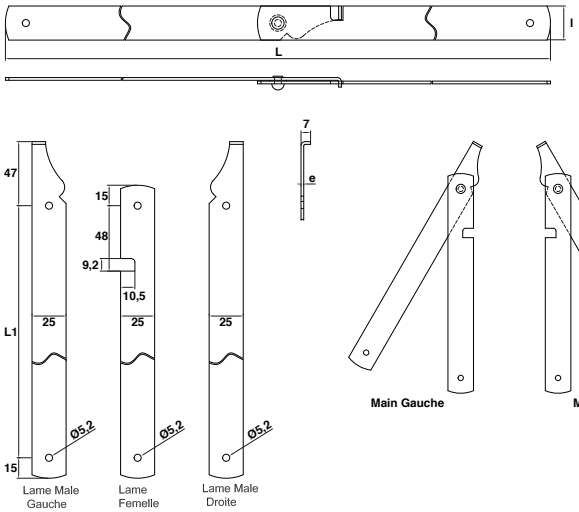

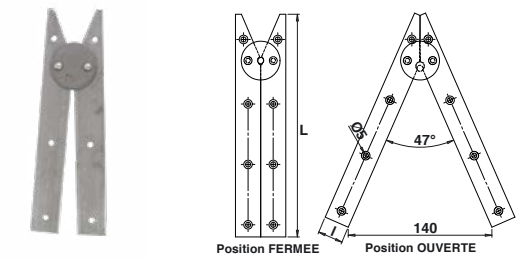

J50333.. Compas d'échelle

Code		L ouverte	l x e	Fixation		Dispo. (sem.)
J503335	BRUT	190	25 x 3	(4+4) x TF 4	12	STOCKÉ

Code		L ouverte	l x e	Fixation		Dispo. (sem.)
J503336	BRUT	*220*	*25 x 3*	*(4+4) x TF 4*	*12*	*4*

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

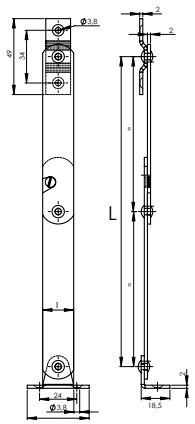

531.. Compas d'arrêt avec équerre

Code sens gauche	Code sens droite		L	lxe		Dispo. (sem.)
531700	*531680*	Z.BLANC	*200*	*20x2*	*12*	*4*
531740	*531720*	Z.BLANC	*250*	*20x2*	*12*	*4*
531780	*531760*	Z.BLANC	*300*	*20x2*	*12*	*4*
531820	*531800*	Z.BLANC	*350*	*20x2*	*12*	*4*
531860	*531840*	Z.BLANC	*400*	*20x2*	*12*	*4*

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

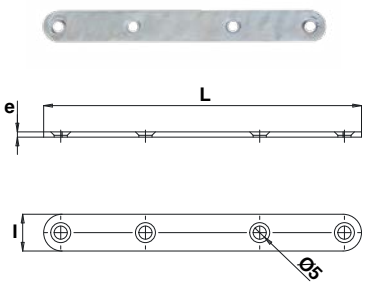

J5039.. Patte d'assemblage - Bouts ronds

Code		L	l x e	Nb & ø vis		Dispo. (sem.)
J503950	Z.BLANC	60	14 x 2	4 x 5 F/90°	25	STOCKÉ
J503951	Z.BLANC	80	14 x 2	4 x 5 F/90°	25	STOCKÉ
J503952	Z.BLANC	100	14 x 2	4 x 5 F/90°	25	STOCKÉ
J503953	Z.BLANC	120	14 x 2	4 x 5 F/90°	25	STOCKÉ
J503954	Z.BLANC	140	16 x 2	4 x 5 F/90°	25	STOCKÉ
J503955	Z.BLANC	160	16 x 2	4 x 5 F/90°	25	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

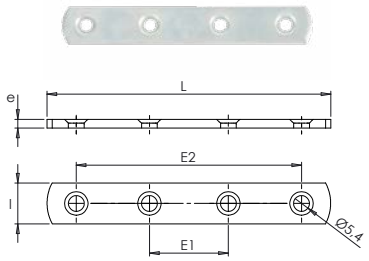

J5064.. Patte d'assemblage forte - Bouts arrondis

Code		L	l x e	Nb & ø vis	E1 E2		Dispo. (sem.)
J506462	Z.BLANC	97	14x3	4x5,4F/90°	27x77	25	STOCKÉ
J506463	Z.BLANC	117	14x3	4x5,4F/90°	31x97	25	STOCKÉ
J506456	Z.BLANC	200	18x3	4x5,4F/90°	50x170	25	STOCKÉ

Code		L	l x e	Nb & ø vis	E1 E2		Dispo. (sem.)
J506457	Z.BLANC	*180*	*18x3*	*4x5,4F/90°*	*47x159*	*25*	*4*

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

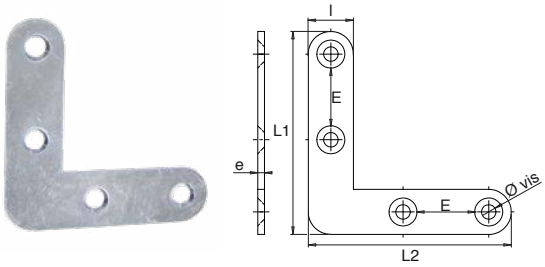

J50513.. Equerre de cadre

Code		L1 x L2	l x e	Nb & ø vis	Entraxe E		Dispo. (sem.)
J505130	Z.BLANC	40 x 40	10 x 1,5	4 x 3,2 F/90°	19	25	STOCKÉ
J505132	Z.BLANC	60 x 60	16 x 1,5	4 x 4,2 F/90°	26	25	STOCKÉ
J505134	Z.BLANC	80 x 80	16 x 1,5	4 x 4,2 F/90°	45	25	STOCKÉ
J505136	Z.BLANC	100 x 100	16 x 2	4 x 4,2 F/90°	64	25	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

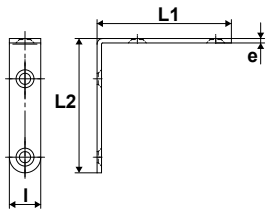

J5051.. Equerre de chaise - Bouts ronds

Code		L1 x L2	l x e	Nb & ø vis		Dispo. (sem.)
J505110	Z.BLANC	30 x 30	14 x 2	4 x 4,2 F/90°	25	STOCKÉ
J505112	Z.BLANC	40 x 40	14 x 2	4 x 4,2 F/90°	25	STOCKÉ
J505114	Z.BLANC	50 x 50	14 x 2	4 x 4,2 F/90°	25	STOCKÉ
J505116	Z.BLANC	60 x 60	14 x 2	4 x 4,2 F/90°	25	STOCKÉ
Avec renfort						
J505118	Z.BLANC	70 x 70	18 x 3	4 x 4,2 F/90°	25	STOCKÉ
J505120	Z.BLANC	80 x 80	18 x 3	4 x 4,2 F/90°	25	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

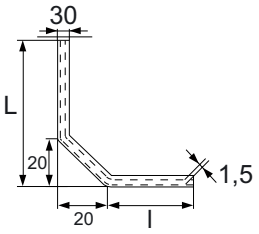

99251.. Equerre nervurée pan coupé 20x20

Code		L	l		Dispo. (sem.)	U
9925145	GALVA.	85	70	50	STOCKÉ	%
9925155	GALVA.	100	70	50	STOCKÉ	%
9925165	GALVA.	115	70	50	STOCKÉ	%
9925175	GALVA.	130	70	50	STOCKÉ	%

Code		L	l		Dispo. (sem.)	U
9925115	GALVA.	*55*	*50*	*50*	*4*	*%*
9925125	GALVA.	*55*	*70*	*50*	*4*	*%*
9925135	GALVA.	*70*	*70*	*50*	*4*	*%*
9925185	GALVA.	*145*	*70*	*50*	*4*	*%*

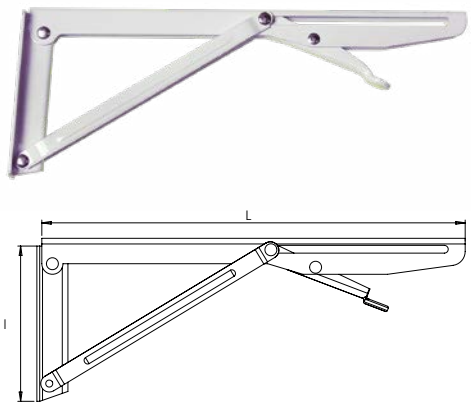

J50368.. Console pliante «EKMATIC»

Code		L x l		Dispo. (sem.)
J503688	EPOXY	300 x 110	20	STOCKÉ
J503689	EPOXY	400 x 145	20	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

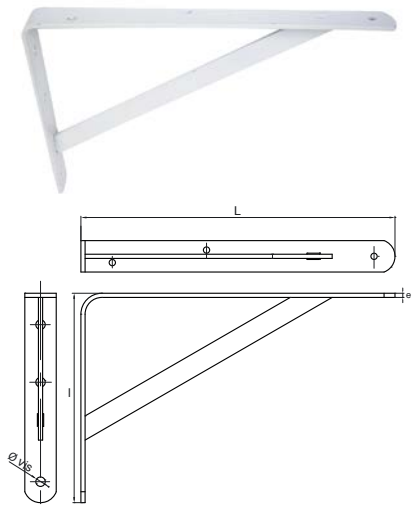

J50369.. Console lourde charge

Code		L	l		Dispo. (sem.)
J503691	EPOXY	200	300	5	STOCKÉ
J503693	EPOXY	250	400	5	STOCKÉ
J503695	EPOXY	330	500	5	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

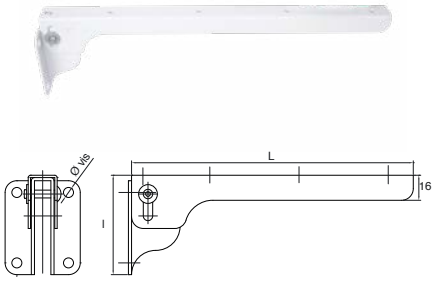

J503676 Console pliante-tôle

Code		L	l		Dispo. (sem.)
J503676	EPOXY	180	78	1	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

Consoles

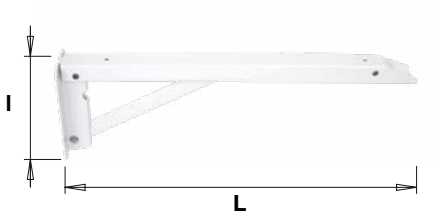

J503672 Console pliante renforcée

Code		L	l		Dispo. (sem.)
J503672	EPOXY	445	145	1	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

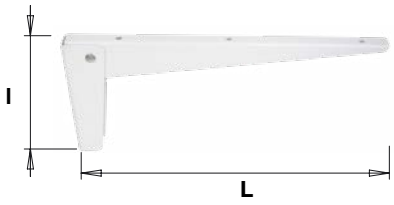

J50377.. Console escamotable

Code		L	l		Dispo. (sem.)
J503770	EPOXY	300	130	5	STOCKÉ
J503772	EPOXY	400	160	5	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

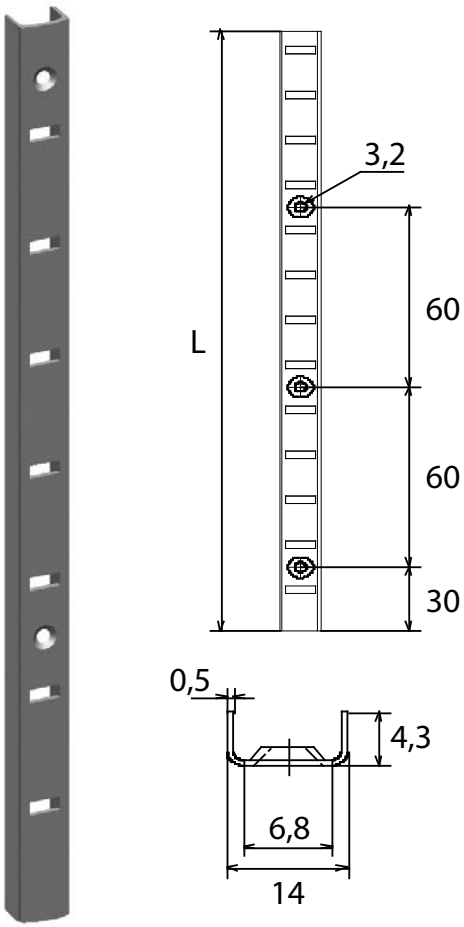

5220.. Crémaillère acier à visser

Code		L		Dispo. (sem.)
Entraxe ajourage 15 mm				
522020	NICKELÉ	2000	50	4
522070	NICKELÉ	3500	30	4

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

522450 Crémaillère aluminium à visser

Code		L		Dispo. (sem.)
Entraxe ajourage 15 mm				
522450	BRUT	2000	50	4

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

Taquets

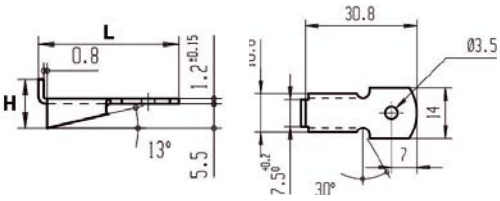

522130 Taquet standard acier pour crémaillère acier

Code		H	L		Dispo. (sem.)	U
522130	NICKELÉ	11	32	200	4	%

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

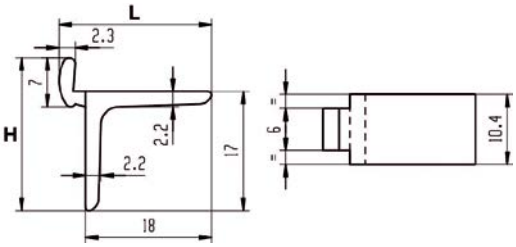

522550 Taquet standard aluminium pour crémaillère aluminium

Code		H	L		Dispo. (sem.)	U
522550	BRUT	21,8	21,8	200	4	%

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

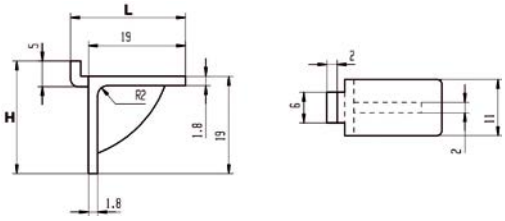

522640 Taquet composite pour crémaillère aluminium

Code		H	L		Dispo. (sem.)	U
522640	ARGENT	22	22,5	200	4	%

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

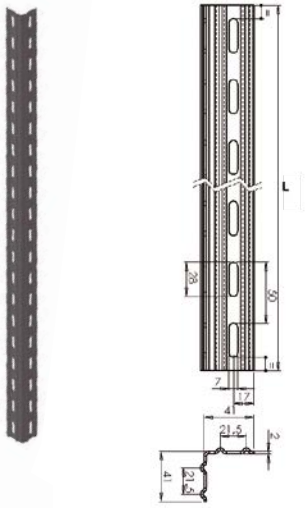

538.. Cornière nervurée 40x40

Code		L		Dispo. (sem.)
Epaisseur 2 mm - Pas de 50 mm				
538280	EPOXY	*2000*	*10*	*4*
538310	EPOXY	*2500*	*10*	*4*

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

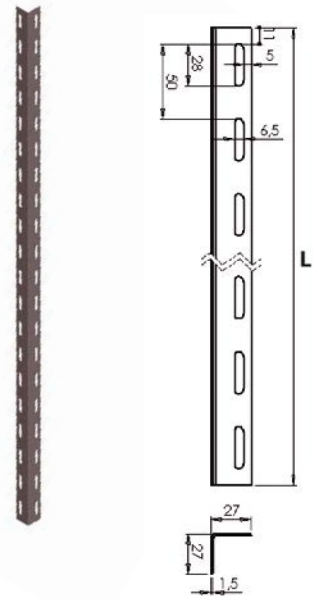

538.. Cornière lisse 27x27

Code		L		Dispo. (sem.)
Epaisseur 1,5 mm - Pas de 50 mm				
538860	GALVA.	1000	10	STOCKÉ
538940	GALVA.	2000	10	STOCKÉ
539020	GALVA.	3000	10	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

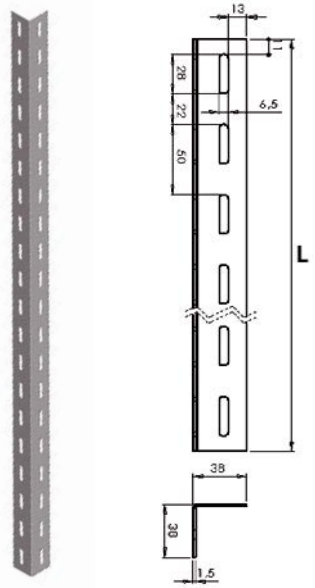

539.. Cornière lisse 38x38

Code		L		Dispo. (sem.)
Epaisseur 1,5 mm - Pas de 50 mm				
539140	GALVA.	2000	10	STOCKÉ
539220	GALVA.	3000	10	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

Verrouiller

Verrous

A200389 Crémone à levier - Carré de 10 mm

Code				Dispo. (sem.)
A200389	Z.NOIR	*10*	*2*	*Nous consulter*

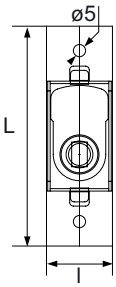

9503.. Batteuse

Code		L	l		Dispo. (sem.)
9503111	Z.BLANC	90	26	25	STOCKÉ
9503011	Z.BLANC	105	18	25	STOCKÉ

9502851 Gâche coudée

Code		L	l	Ep.		Dispo. (sem.)	U
9502851	Z.BLANC	67	15	2	50	STOCKÉ	%

9503211 Clé pour batteuse

Code		Empreinte		Dispo. (sem.)
9503211	Z.BLANC	*6x10*	*25*	*Nous consulter*

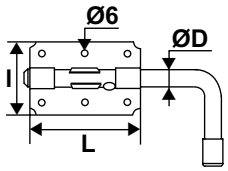

95255.. Verrou pistolet sans gâche

Code		L x l x e	ØD	Course		Dispo. (sem.)
9525542	Z.BLANC	65x10x1,5	10	28	10	STOCKÉ
9525552	Z.BLANC	80x60x1,5	12	33	10	STOCKÉ
9525562	Z.BLANC	90x62x1,5	14	39	10	STOCKÉ
9525582	Z.BLANC	100x67x1,5	16	50	10	STOCKÉ
9525556	Z.NOIR	80x60x1,5	12	33	10	STOCKÉ
9525566	Z.NOIR	90x62x1,5	14	39	10	STOCKÉ

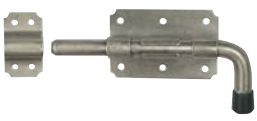

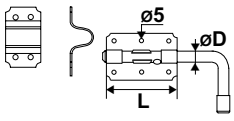

S90231.. Verrou pistolet inox avec gâche

INOX

Code		L	ØD		Dispo. (sem.)
S902310	316L B	65	Ø10	1	STOCKÉ
S902312	316L B	80	Ø12	1	STOCKÉ
S902314	316L B	90	Ø14	10	STOCKÉ

Verrous

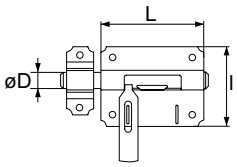

J52/9521 Verrou porte-cadenas avec gâche

Code		platine Lxlxe	ØD	Course		Dispo. (sem.)
9521122	Z.BLANC	80x68x1,5	12	35	10	STOCKÉ
9521142	Z.BLANC	90x72x1,5	14	44	10	STOCKÉ
9521162	Z.BLANC	100x71x1,5	16	53	10	STOCKÉ
J522331	Z.BLANC	100x70x1,5	18	58	10	STOCKÉ
9521223	NOIR	80x68x1,5	12	35	10	STOCKÉ
9521153	NOIR	90x72x1,5	14	44	10	STOCKÉ
9521183	NOIR	100x71x1,5	16	53	10	STOCKÉ

Code		platine Lxlxe	ØD	Course		Dispo. (sem.)
J524331	NOIR	*100x70x1,5*	*18*	*58*	*10*	*4*

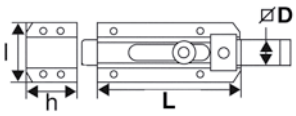

A229200 Verrou plat porte-cadenas

Code		L	l	h	⌀D	Course		Dispo. (sem.)
Pour cadenas Ø12								
A229200	Z.BLANC	*140*	*57*	*50*	*10x25*	*58*	*1*	*Nous consulter*

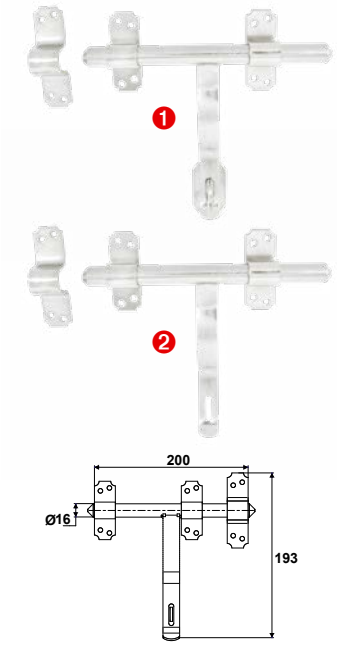

J522.. Verrou vervelle

Code		ØD		Dispo. (sem.)
1 **Cadenassable**				
9523012	Z.BLANC	16	10	STOCKÉ

Code		ØD		Dispo. (sem.)
2 *J522385*	Z.BLANC	*16*	*10*	*2*

Verrous

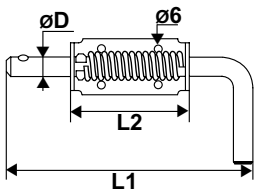

9525302 Verrou à ressort sans gâche

Code		L1	L2	ØD		Dispo. (sem.)
9525302	Z.BLANC	180	86	14	10	STOCKÉ

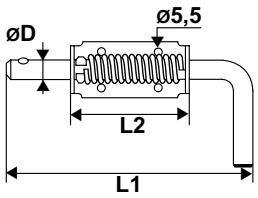

INOX

S902515 Verrou à ressort inox sans gâche

Code		L1	L2	ØD		Dispo. (sem.)
S902515	316L B	175	87	14	10	STOCKÉ

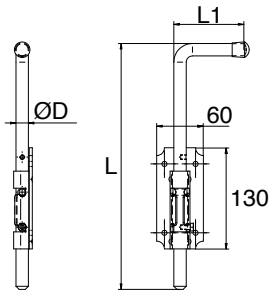

95254.. Verrou de pied avec platine

Code		L	L1	ØD		Dispo. (sem.)
9525402	Z.BLANC	316	90	16	5	STOCKÉ
9525412	Z.BLANC	416	90	16	5	STOCKÉ

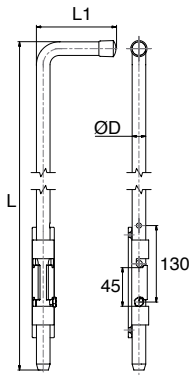

A228.. Verrou de pied universel

Code		L	L1	ØD		Dispo. (sem.)
A228306		316	90	16	5	STOCKÉ
A228506		516	90	16	5	STOCKÉ
A228300	Z.BLANC	316	90	16	6	STOCKÉ
A228500	Z.BLANC	516	90	16	6	STOCKÉ

A visser - A souder

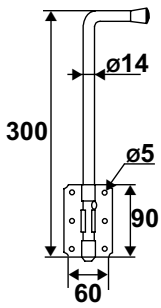

INOX

S902414 Verrou de pied avec platine inox

Code		L	ØD		Dispo. (sem.)
S902414	316L B	*300*	*14*	*1*	*4*

Fermoirs

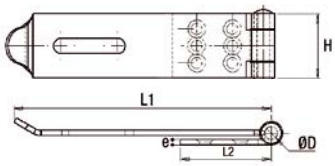

2610.. Porte-cadenas à recouvrement percé fraisé

Code		L1	L2	H	e	ØD		Dispo. (sem.)
261010	Z.NOIR	102,5	35,5	25	2	4,4	25	4
261040	Z.NOIR	150	57	35	2,5	5,3	25	4

Écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

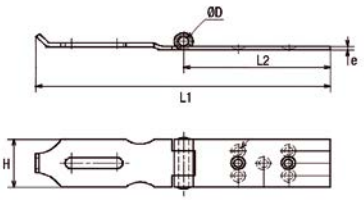

262.. Porte-cadenas

Code		L1	L2	H	e	ØD		Dispo. (sem.)
262010	Z.NOIR	105	35	25	2	5	25	4
262040	Z.NOIR	140	70	25	2	5	25	4
262070	Z.NOIR	160	57	35	2,5	5,9	25	4
262100	Z.NOIR	192	88	35	2,5	5,9	25	4

Écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

Livré sans pontet

2611.. Pontet pour porte-cadenas percé fraisé

Code		L	l	e		Dispo. (sem.)
261130	Z.BLANC	50,5	24	2	25	4
261160	Z.BLANC	56	35	2,5	25	4

Écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

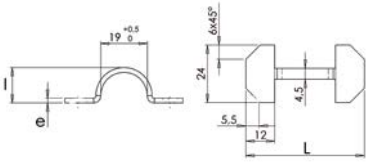

261170 Pontet pour porte-cadenas non percé

Code		H	L	l	e		Dispo. (sem.)
261170	BRUT	15,5	50,5	24	2	25	4

Écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

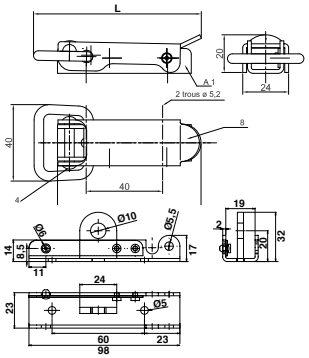

J52268.. Fermoir de caisse à ressort avec porte-cadenas

Code		L	Fer		Dispo. (sem.)
Non fraisé					
J522689	Z.BLANC	*75*	*23 x 2*	*100*	*4*
J522686	Z.BLANC	*105*	*23 x 2*	*100*	*4*

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

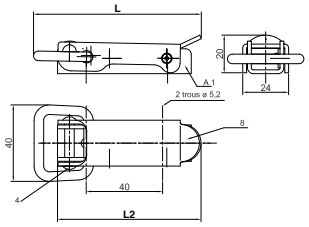

J52268.. Fermoir de caisse à ressort

Code		L1	L2		Dispo. (sem.)
Non fraisé					
J522688	Z.BLANC	*88*	*75*	*100*	*4*
J522687	Z.BLANC	*128*	*115*	*100*	*4*

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

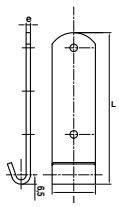

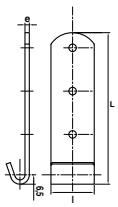

J52269.. Crochet à visser pour fermoirs

Code		L	l x e		Dispo. (sem.)
2 trous - Compatible avec les fermoirs J522688 et J522689					
J522696	Z.BLANC	*90*	*25 x 2,5*	*100*	*4*
3 trous - Compatible avec les fermoirs J522686 et J522687					
J522695	Z.BLANC	*105*	*30 x 3*	*100*	*4*

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

Fermetures à levier

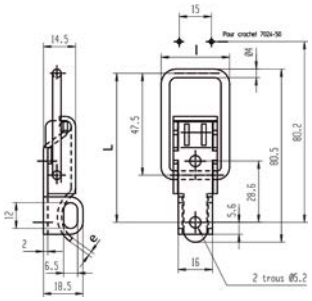

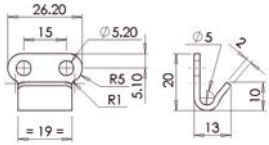

271... Fermeture à levier livrée avec crochet

Code		L	lxe		Dispo. (sem.)
Crochet non percé					
271090	BRUT	69,2	32x2	50	STOCKÉ
Crochet percé					
271120	Z.BLANC	69,2	32x2	50	STOCKÉ
271160	I 304	69,2	32x2	50	STOCKÉ

INOX

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

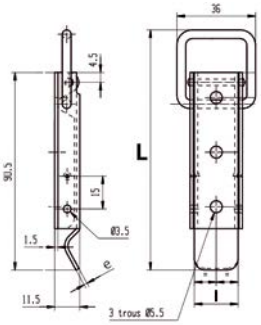

271320 Fermeture à levier percée

Code		L	lxe		Dispo. (sem.)
271320	*Z.BLANC*	*110*	*20x1,5*	*250*	*4*

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

Compatible avec les crochets :
272140 - 272160 - 272190 - 272230

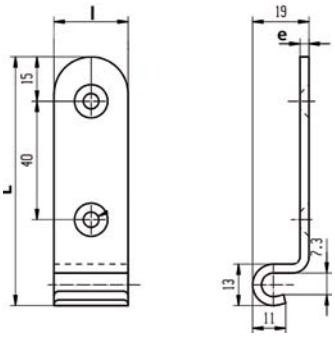

272.... Crochet pour fermeture 271320

Code		L	lxe		Dispo. (sem.)
Crochet percé					
272140	BRUT	83	25X3	25	STOCKÉ
272160	Z.BLANC	83	25X3	25	STOCKÉ
272190	I 304	83	25X3	25	STOCKÉ
Percé fraisé					
272230	Z.BLANC	89,5	25,5X3	25	STOCKÉ

INOX

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

Fermetures à levier

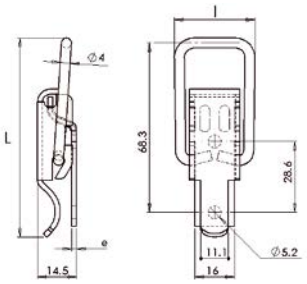

2701.. Fermeture à levier livrée avec crochet

Code		L	lxe		Dispo. (sem.)	U
270110	Z.BLANC	80,3	32,5x2	50	STOCKÉ	P
270150	I 304	80,3	32,5x2	50	STOCKÉ	P
270170	ALU	80,3	32,5x2	50	STOCKÉ	%

INOX

écomobilier Soumis à éco-participation Mobilier.

Compatible avec les crochets :
272720 - 272780

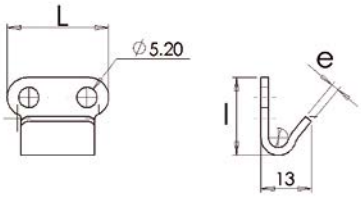

2727.. Crochet large pour fermeture à levier

Code		L	lxe		Dispo. (sem.)
272720	Z.BLANC	26,20	20 x 2	50	STOCKÉ
272780	I 304	26,20	20 x 2	50	STOCKÉ

INOX

écomobilier Soumis à éco-participation Mobilier.

Compatible avec les fermetures :
270110 - 270150 - 270170

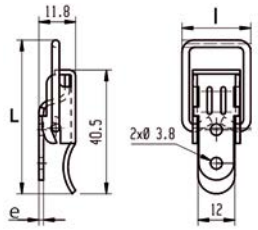

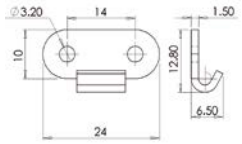

271.. Fermeture à levier livrée avec crochet

Code		L	l x e		Dispo. (sem.)
Percé					
271650	Z.BLANC	*49*	*22,5x1,5*	*50*	*4*
271690	I 304	*49*	*22,5x1,5*	*50*	*4*
Non percé					
271620	BRUT	*49*	*22,5x1,5*	*50*	*4*

INOX

écomobilier Soumis à éco-participation Mobilier.

Compatible avec les crochets :
273060 - 273090 - 273140 - 273150

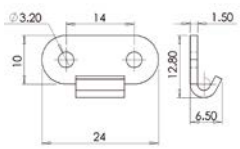

273.. Crochet pour fermeture à levier

Code		L	l x e		Dispo. (sem.)
Percé					
273090	Z.BLANC	24	12,8 x 1,5	50	STOCKÉ
273150	I 304	24	12,8 x 1,5	50	STOCKÉ
Non percé					
273060	BRUT	24	12,8 x 1,5	50	STOCKÉ
273140	I 304	24	12,8 x 1,5	50	STOCKÉ

INOX

INOX

écomobilier Soumis à éco-participation Mobilier.

Compatible avec les fermetures :
271620 - 271650 - 271690

Fermetures à levier

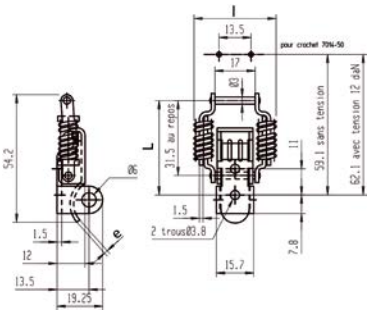

2709.. Fermeture à levier à ressort livrée avec crochet

Code		L	lxe		Dispo. (sem.)
Percé					
270900	Z.BLANC	38,8	34,5x1,5	50	STOCKÉ
270930	I 304	38,8	34,5x1,5	50	STOCKÉ

INOX

écomobilier Soumis à éco-participation Mobilier.

Compatible avec les crochets :
272530 - 272520

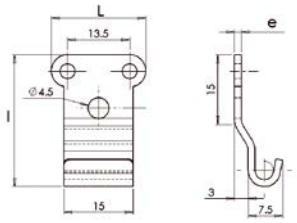

2725.. Crochet coudé pour fermeture à levier

Code		L	l x e		Dispo. (sem.)
272530	Z.BLANC	20,5	28,5 x 1,5	50	STOCKÉ
272520	I 304	20,5	28,5 x 1,5	50	STOCKÉ

INOX

écomobilier Soumis à éco-participation Mobilier.

Compatible avec les fermetures :
270900 - 270930

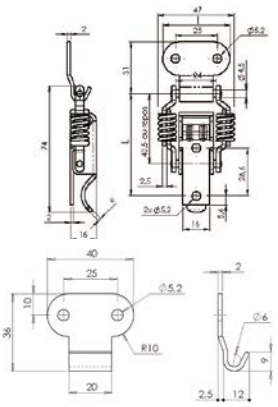

2707.... Fermeture à levier à ressort livrée avec crochet

Code		L	lxe		Dispo. (sem.)
Percé					
270720	BRUT	62,5	40x2	25	STOCKÉ
270740	Z.BLANC	62,5	40x2	25	STOCKÉ
270780	I 304	62,5	40x2	25	STOCKÉ

INOX

écomobilier Soumis à éco-participation Mobilier.

Compatible avec les crochets :
272040 - 272080

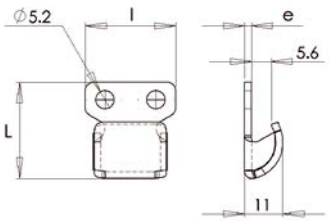

2720.. Crochet fermé pour fermeture à levier

Code		L	l x e		Dispo. (sem.)
272040	Z.BLANC	27,4	27,5 x 2	50	STOCKÉ
272080	I 304	27,4	27,5 x 2	50	STOCKÉ

INOX

écomobilier Soumis à éco-participation Mobilier.

Compatible avec les fermetures :
270720 - 270740 - 270780

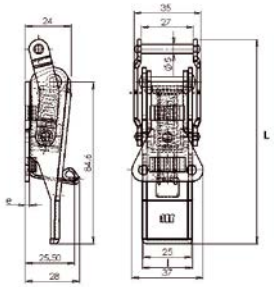

2736.. Fermeture grand modèle MX 7055

Code		L	lxe		Dispo. (sem.)
273610	Z.BLANC	108	26x2	25	STOCKÉ
273670	I 304	108	26x2	25	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

INOX

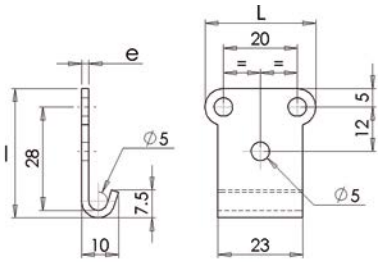

2729.. Crochet pour fermeture MX 7055

Code		L	lxe		Dispo. (sem.)
272910	Z.BLANC	35	30 x 2	25	STOCKÉ
272930	I 304	35	30 x 2	25	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

INOX

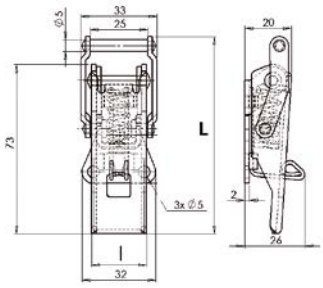

2739.. Fermeture petit modèle MX 7085

Code		L	lxe		Dispo. (sem.)
273910	Z.BLANC	85,5	24x2	25	STOCKÉ
273970	I 304	85,5	24x2	25	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

INOX

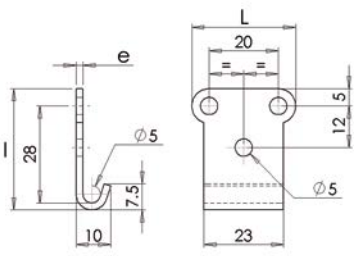

2729.. Crochet pour fermeture MX 7085

Code		L	lxe		Dispo. (sem.)
272970	Z.BLANC	30	35 x 2	25	STOCKÉ
272990	I 304	30	35 x 2	25	STOCKÉ

écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER *Soumis à éco-participation Mobilier.*

INOX

Grillager

www.torbel.fr

LES GRILLES BOURGUIGNON®

FABRICATION FRANÇAISE

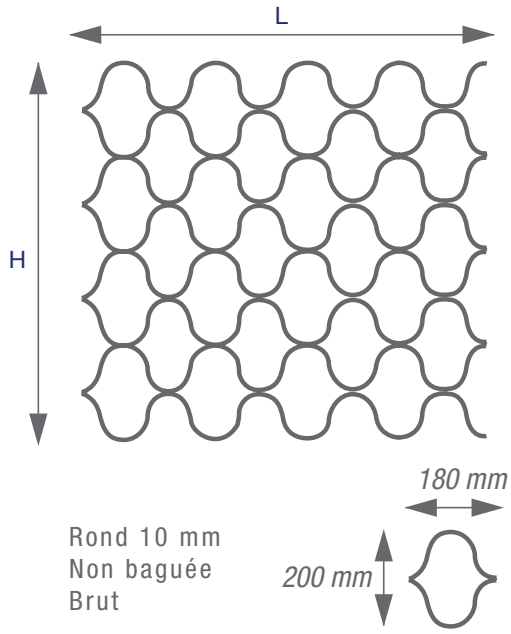

Rond 10 mm
Non baguée
Brut

GES.. **Grille ESTEREL**

Code		H	L		Dispo. (sem.)
GES040	BRUT	40	198	1	4
GES068	BRUT	60	144	1	4
GES071	BRUT	60	198	1	4
GES097	BRUT	80	108	1	4
GES100	BRUT	80	162	1	4
GES105	BRUT	80	252	1	4
GES128	BRUT	100	108	1	4
GES130	BRUT	100	144	1	4
GES133	BRUT	100	198	1	4
GES134	BRUT	100	216	1	4
GES139	BRUT	100	306	1	4
GES158	BRUT	120	90	1	4
GES160	BRUT	120	126	1	4
GES165	BRUT	120	216	1	4
GES227	BRUT	160	216	1	4
GES228	BRUT	160	234	1	4
GES283	BRUT	200	108	1	4

Autres dimensions, finitions, modèles réalisables sur demande.
Baguable.

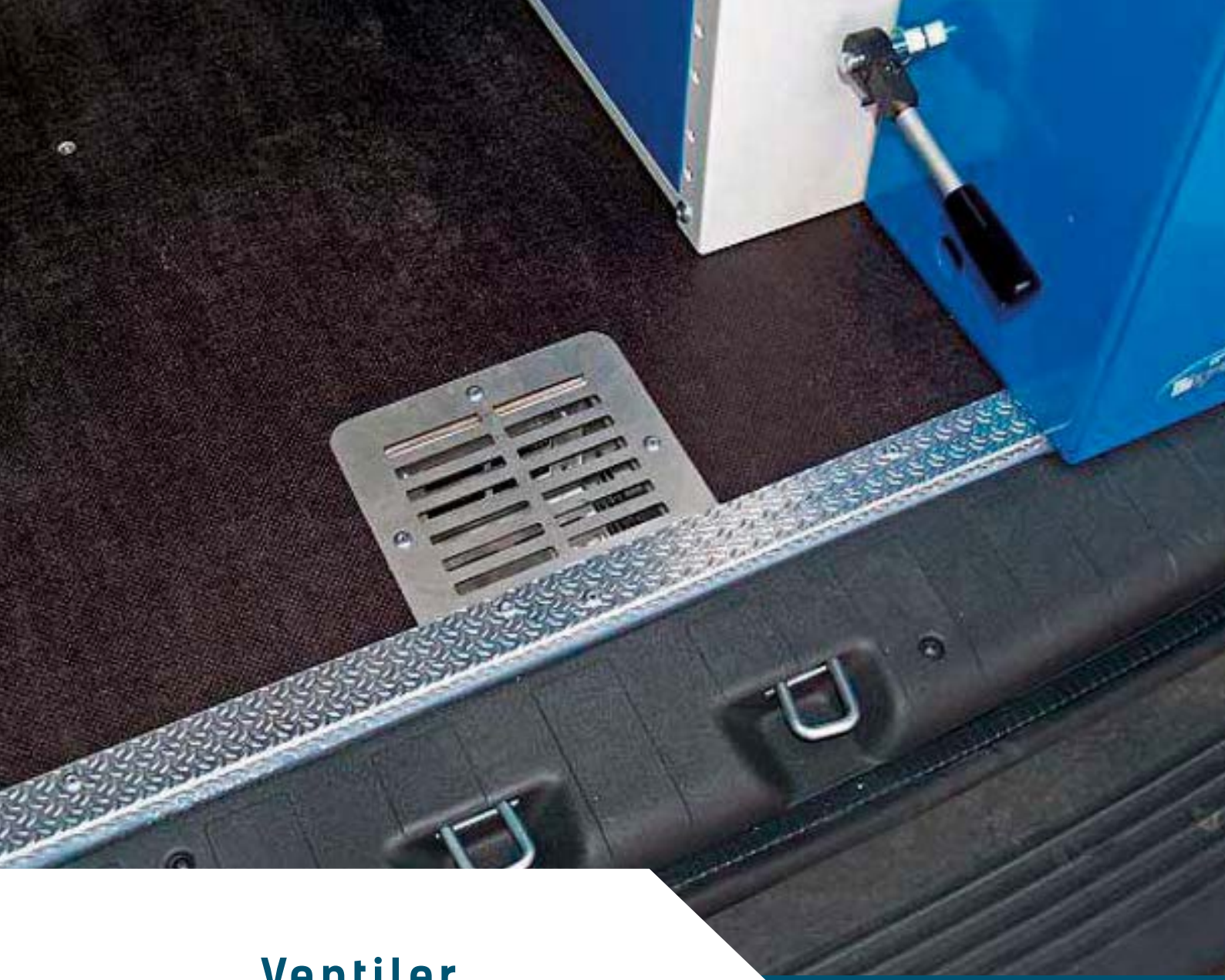

Ventiler

www.torbel.fr

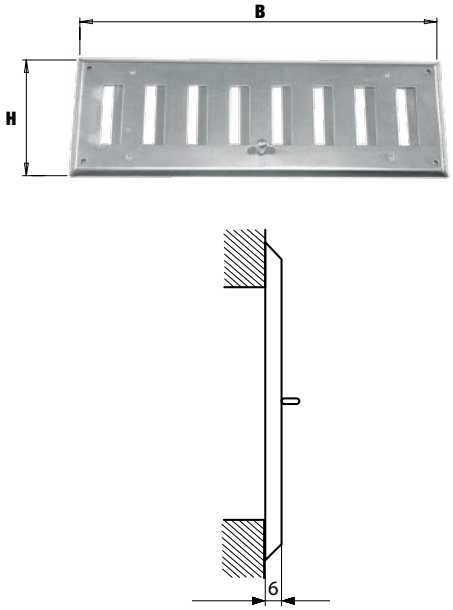

1535.. Grille à coulisse acier

Code		B	H	Passage libre cm²		Dispo. (sem.)
1535 30 1016	BRUT	300	100	16	1	4
1535 40 1016	BRUT	400	100	16	1	4
1535 50 1016	BRUT	500	100	16	1	4

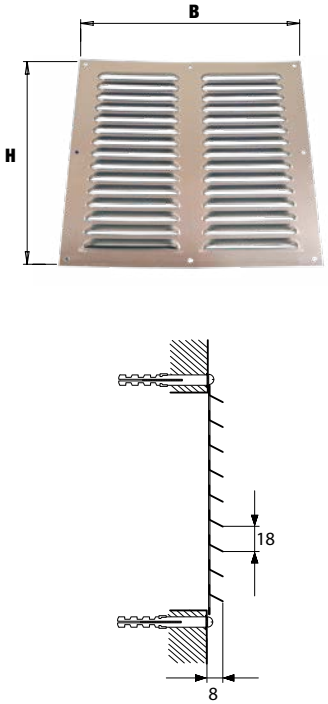

1576.. Grille plate aluminium

Code		B	H	Passage libre cm²		Dispo. (sem.)
1576 10 1000	BRUT	100	100	16	1	4
1576 15 1500	BRUT	150	150	16	1	4
1576 20 2000	BRUT	200	200	16	1	4
1576 30 1000	BRUT	300	100	16	1	4
1576 30 2000	BRUT	300	200	16	1	4

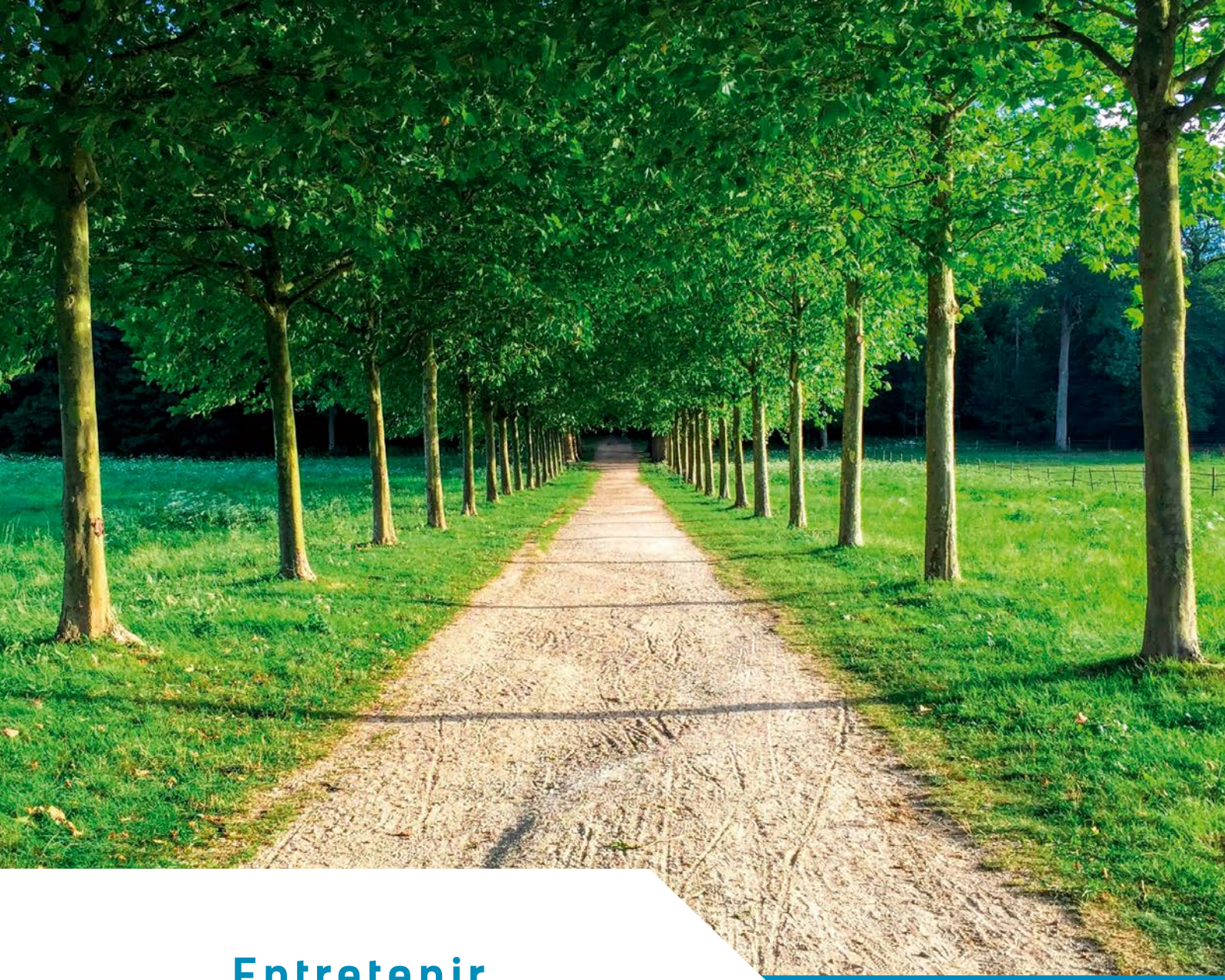

Entretenir

www.torbel.fr

Nettoyage

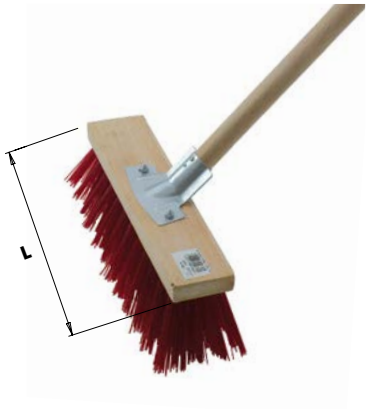

2611.. Balai de cantonnier

Code	H	L		Dispo. (sem.)
Manche bois				
261101	1300	600	1	STOCKÉ
261108	1300	320	3	STOCKÉ

CARACTÉRISTIQUES
- Bois et PVC.
- Pour le balayage efficace des sols rugueux et autres travaux de nettoiement.
- Manche brut.

Dévidoirs

294012 Porte-tuyau mural nu

Code			Dispo. (sem.)
294012	BRONZE SABLE	10	STOCKÉ

CARACTÉRISTIQUES
- Equipé de supports pour accessoires. (outils, seau, raccords...)

293051

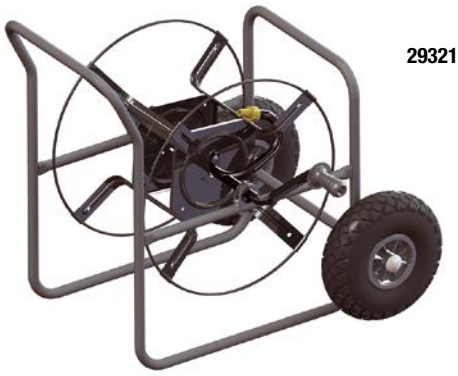

293210

293.. Dévidoir «AUTOSTABLE» nu pro

Code			Dispo. (sem.)
Pour tuyau D15 à 19 mm - Roues polypro			
293051	BRONZE SABLE	1	STOCKÉ
Pour tuyau D15 à 19 mm - Roues gonflables			
293210	BRONZE SABLE	1	STOCKÉ

CARACTÉRISTIQUES

Un dévidoir de qualité, résistant, facilement transportable, qui apporte stabilité et sécurité d'utilisation.
Idéal pour une utilisation type professionnelle.

- **Capacité maxi de 120 m de tuyau – D.15 / 19 mm**
- Poignée ergonomique.
- Grande stabilité grâce à la forme de son châssis.
- Facilement transportable grâce à son double brancard.
- Tambour noir traité cataphorèse résistant à la corrosion.
- Produit monté prêt à l'emploi.
- Livré nu.

Dévidoirs

292100 Dévidoir «4x4» nu pro

Code			Dispo. (sem.)
Pour tuyau D15 à 19 mm			
Roues gonflables Ø260 mm			
292100	BRONZE SABLE	1	STOCKÉ

CARACTÉRISTIQUES

Dévidoir d'une capacité de 120 m, adapté pour les très grands espaces ou pour un usage professionnel. 4 roues pour une grande stabilité et un confort maximum lors du roulage.

- **Roues orientables pour plus de maniabilité.**
- **Capacité maxi de 120 m de tuyau – D.15 / 19 3m .**
- **Roues gonflables D.26 cm – raccords laiton.**
- Conception robuste pour une grande résistance et une meilleure longévité.
- Tambour renforcé D.1,6 cm noir traité cataphorèse résistant à la corrosion.
- Produit monté prêt à l'emploi.
- Livré nu.

296200 Dévidoir «Saturne» nu pro

Code			Dispo. (sem.)
Pour tuyau D15 à 19 mm et D19 à 24 mm			
Roues gonflables Ø260 mm			
296200	BRONZE SABLE	1	STOCKÉ

CARACTÉRISTIQUES

Dévidoir de qualité, résistant, grande capacité. Idéal pour les jardins supérieurs à 2500 m^2.

- **Capacité maxi de 200 m de tuyau D.15 / 19 mm ou 135 m de tuyau - D.19 / 24 mm.**
- **Roues gonflables D.26 cm – raccords laiton.**
- Grande stabilité grâce à son chassis tubulaire.
- Dévidoir passe-partout et maniable avec ses grandes roues gonflables.
- Produit monté prêt à l'emploi.
- Livré nu.

500082 Chariot «DIABLE MALIN»

Code		Dispo. (sem.)
Roues gonflables Ø260 mm		
500082	1	STOCKÉ

CARACTÉRISTIQUES

Brancard haut et cambré à l'arrière pour une meilleure prise en main et un confort accru.
Pelle renforcée pour utilisation classique lors d'un transport de charges lourdes. Utilisation tout terrain.

Un chariot, 3 fonctions :

- En position classique : permet le transport des poubelles, bouteilles de gaz, jardinières, pots de fleurs...
La levée de la charge est facilitée grâce au bras amovible

- En position Porte sac: facilite le ramassage des feuilles mais aussi des mauvaises herbes, brindilles, fleurs fanées...

- En position bûcher : aide au transport d'objets encombrants tels que les bûches mais aussi les rouleaux de moquette...

- **Roues Ø26 cm gonflables Tubeless**
- **Capacité : 200 Kg**
- Finition : peinture Epoxy gris martelé pour une meilleure résistance aux rayures.
- 2 pattes d'accroche sur le brancard
- Bras amovible permettant la multifonction sans outils.

500095 Chariot porte-bouteille

Code		Dispo. (sem.)
Roues gonflables Ø260 mm		
500095	1	STOCKÉ

CARACTÉRISTIQUES

Permet de transporter sans effort les bouteilles de gaz à usage domestique. Idéal pour le jardinier qui cherche une alternative au désherbage chimique.
S'utilise en extérieur : idéal pour désherber les allées, bordures, terrasses...
Très faible encombrement.
Préserve les personnes fragiles du dos en assurant une totale posture de sécurité.

- Châssis tube Ø2 cm.
- Finition : peinture Epoxy gris martelé pour une meilleure résistance aux rayures.
- **Roues polypro Ø15 cm.**
- Chaîne amovible.
- Adaptable à tous les brûleurs d'herbes.
- Adaptable à différentes bouteilles de gaz sans outil.

Index alphabétique

Penture légère cambrée	7
Penture percée	7
Penture percée bout droit	7
Paumelle droite bouts ronds	8
Paumelle de grille soudée à noeuds arrondis - Bague laiton	8
Paumelle de grilles «GO»	8
Paumelle MAROC®	9
SOUDALU® Paumelle aluminium à souder bouts ronds	9
Charnière 3 nœuds	10
Charnière 5 nœuds	10
Charnière 5 nœuds percée	10
Charnière « Américaine » à noeud roulé non percée	11
Charnière « Américaine » à noeud roulé	11
Charnière à congés inox	11
Charnière à nœud roulé inox	11
Charnière de hayon arrière	12
Charnière de portillon peinte	12
Charnière porte droite	12
Poulie à billes acier zingué	13
Roue à gorge rectangulaire acier zingué	13
Roue à gorge ronde acier zingué	13
Rail rond à visser	14
Rail rond à visser inox	14
Poignée à encastrer	17
Poignée de caisse forte	17
Poignée de malle n°1	17
Poignée fil à pattes	17
Poignée «St Etienne» bouts carrés	18
Poignée à arrêt platine emboutie	18
Poignée de tirage emboutie	18
Poignée de tirage sur platine	18
Poignée emboutie	19
Poignée emboutie arrondie	19
Poignée à visser composite	19
Crochet de bâchage à souder	21
Crochet de bâchage à visser	21
Butée à aimant ovale	21
Butée à aimant ronde	21
Butoir magnétique composite à visser	21
Crochet multifonction	23
Patère contemporaine simple accroche	23
Compas d'arrêt avec équerre	24
Compas d'échelle	24
Compas d'escabeau	24
Equerre de cadre	25
Patte d'assemblage - Bouts ronds	25
Patte d'assemblage forte - Bouts arrondis	25
Equerre de chaise - Bouts ronds	26
Equerre nervurée pan coupé 20x20	26
Console lourde charge	27
Console pliante «EKMATIC»	27
Console pliante-tôle	27
Console escamotable	28
Console pliante renforcée	28
Crémaillère acier à visser	29
Crémaillère alu à visser	29

Index alphabétique

Taquet composite pour crémaillère aluminium	30
Taquet standard aluminium pour crémaillère aluminium	30
Taquet standard pour crémaillère acier	30
Cornière lisse 27x27	31
Cornière lisse 38x38	31
Cornière nervurée 40x40	31
Batteuse	33
Clé pour batteuse	33
Crémone à levier	33
Gâche coudée	33
Verrou pistolet inox avec gâche	33
Verrou pistolet sans gâche	33
Verrou plat porte-cadenas	34
Verrou vervelle avec porte-cadenas	34
Verrou vervelle sans porte cadenas	34
Verrous porte-cadenas avec gâche	34
Verrou à ressort inox sans gâche	35
Verrou à ressort sans gâche	35
Verrou de pied avec platine	35
Verrou de pied avec platine inox	35
Verrou de pied universel	35
Pontet pour porte-cadenas non percé	36
Pontet pour porte-cadenas percé fraisé	36
Porte-cadenas	36
Porte-cadenas à recouvrement percé fraisé	36
Crochet à visser pour fermoirs	37
Fermoir de caisse à ressort	37
Fermoir de caisse à ressort avec porte-cadenas	37
Crochet pour fermeture 271320	38
Fermeture à levier percée	38
Fermeture à levier avec crochet	38,39
Crochet large pour fermeture à levier	39
Crochet pour fermeture à levier	39
Crochet coudé pour fermeture à levier	40
Crochet fermé pour fermeture à levier	40
Fermeture à levier à ressort avec crochet	40
Crochet pour fermeture MX 7055	41
Crochet pour fermeture MX 7085	41
Fermeture grand modèle MX 7055	41
Fermeture petit modèle MX 7085	41
Grilles Estérel	43
Grille à coulisse acier	45
Grille plate aluminium	45
Balai de cantonnier	47
Dévidoir "autostable" nu pro	47
Porte-tuyau mural nu	47
Dévidoir "4x4" nu pro	48
Dévidoir "saturne" nu pro	48
Chariot "diable malin"	49
Chariot "porte-bouteille"	49

Index numérique

PE1513P1	7
PE1519P1	7
PE1606LC1	7
J530080	8
J530090	8
J530300	8
J530330	8
GPS06BLC	8
GPS07BLC	8
GPS08BLC	8
GPS09BLC	8
GPS10BLC	8
GPS12BLC	8
GPS14BLC	8
GSNR060	8
GSNR070	8
GSNR080	8
GSNR090	8
GSNR100	8
GSNR120	8
GSNR140	8
GSNR160	8
GSNR180	8
MA100ABLA	9
MA120ABLA	9
MA140ABLA	9
MA160ABLA	9
MA180ABLA	9
MA200ABLA	9
MA80ABLA	9
SALBRABI08	9
SALBRABI10	9
SALBRABI12	9
SALBRABI15	9
SALBRABI18	9
SALBRABI20	9
SALBRTK100	9
CH3230030	10
CH3230040	10
CH3230060	10
CH3235040	10
CH3235060	10
CH3240040	10
CH3240050	10
CH3240060	10
CH3240080	10
CH3240090	10
CH3245040	10
CH3245060	10
CH52050D	10
CH52050G	10
CH5250040	10
CH5250050	10
CH5250060	10
CH5250080	10
CH5250090	10
CH5260040	10
CH5260060	10
CH5260090	10
CH5280040	10
CH5280060	10
CH5280080	10
CH5580080	10
CH5660060	10
425410	11
425420	11
425430	11
425440	11
425450	11
425460	11
422830	11
422870	11
422900	11
425610	11
425620	11
425630	11
425640	11
425650	11
427520	11
427540	11
427560	11
5010432563	12
504149912	12
CINS001075	12
A10100	13
A10120	13
A10140	13
A10200	13
A106006	13
A106008	13
A108006	13
A108008	13
A110008	13
A14060	13
A14080	13
A14081	13
A14090	13
A14100	13
A14101	13
A14120	13
A16100	13
A16120	13
A16140	13
A16152	13
A16160	13
A16182	13
A16200	13
A8060	13
A8080	13
A8100	13
A51003	14
A51004	14
A51005	14
A51006	14
A51203	14
472610	15
472630	15
472650	15
472670	15
472690	15
472750	15
472770	15
473240	15
476100	15
476220	15
476670	15
476680	15
477350	15
477360	15
9201032	17
9201551	17
9201660	17
J529332	17
9201172	18
J529151	18
J529161	18
J529171	18
5004	18
5071	18
733050	18
733070	18
732010	19
732020	19
732030	19
732040	19
730300	19
730310	19
795540	19
J513374	21
J513377	21
161330	21
161340	21
94PAF76F	21
94PAF86F	21
617010	23
J526012	23
531680	24
531700	24
531720	24
531740	24
531760	24
531780	24
531800	24
531820	24
531840	24
531860	24
J503335	24
J503336	24
J503370	24
J503374	24
J503382	24
J503390	24

J503950	25
J503951	25
J503952	25
J503953	25
J503954	25
J503955	25
J505130	25
J505132	25
J505134	25
J505136	25
J506456	25
J506457	25
J506462	25
J506463	25
9925115	26
9925125	26
9925135	26
9925145	26
9925155	26
9925165	26
9925175	26
9925185	26
J505110	26
J505112	26
J505114	26
J505116	26
J505118	26
J505120	26
J503676	27
J503688	27
J503689	27
J503691	27
J503693	27
J503695	27
J503672	28
J503770	28
J503772	28
522020	29
522070	29
522450	29
522130	30
522550	30
522640	30
538280	31
538310	31
538860	31
538940	31
539020	31
539140	31
539220	31
9502851	33
9503011	33
9503111	33
9503211	33
9525542	33
9525552	33
9525556	33
9525562	33
9525566	33
9525582	33
A200389	33
S902310	33
S902312	33
S902314	33
9521122	34
9521142	34
9521153	34
9521162	34
9521183	34
9521223	34
9523012	34
A229200	34
J522331	34
J522385	34
J524331	34
9525302	35
9525402	35
9525412	35
A228300	35
A228306	35
A228500	35
A228506	35
S902414	35
S902515	35
261010	36
261040	36
261130	36
261160	36
261170	36
262010	36
262040	36
262070	36
262100	36
J522686	37
J522687	37
J522688	37
J522689	37
J522695	37
J522696	37
271120	38
271160	38
271320	38
272140	38
272160	38
272190	38
272230	38
270110	39
270150	39
270170	39
271620	39
271650	39
271690	39
272720	39
272780	39
273060	39
273090	39
273140	39
273150	39
270720	40
270740	40
270780	40
270900	40
270930	40
272040	40
272080	40
272520	40
272530	40
272910	41
272930	41
272970	41
272990	41
273610	41
273670	41
273910	41
273970	41
GES040	43
GES068	43
GES071	43
GES097	43
GES100	43
GES105	43
GES128	43
GES130	43
GES133	43
GES134	43
GES139	43
GES158	43
GES160	43
GES165	43
GES227	43
GES228	43
GES283	43
1535301016	45
1535401016	45
1535501016	45
1576101000	45
1576151500	45
1576202000	45
1576301000	45
1576302000	45
261101	47
261108	47
293051	47
293210	47
294012	47
292100	48
296200	48
500082	49
500095	49

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées « CGV », sont celles prévues à l'article L. 441-6 du Code de Commerce et constituent le socle unique de la négociation commerciale.

Les Conditions Générales Professionnelles de l'Union Nationale des Industries de la Quincaillerie (UNIQ), déposées au bureau des usages professionnels du Greffe du Tribunal de commerce de Paris sous le numéro N°RG 2018041202, et qui sont reprises ci-dessous dans leur intégralité sont parties intégrantes des CGV de la SAS TB INDUSTRIE immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nice sous le N°348 011 982 ci-après dénommée « Fournisseur ».

Conditions générales professionnelles de l'Union nationale des industries de la quincaillerie (UNIQ)

1 – Application

1.1 - Usages professionnels

Les présentes conditions générales professionnelles codifient les bonnes pratiques et usages professionnels attestés et fondés sur les spécificités de la profession représentée par l'UNIQ, membre de la Fédération des Industries mécaniques, dont elles constituent la référence professionnelle.

1.2 – Objet

Les présentes conditions générales définissent les droits et les obligations des deux parties et sont destinées à s'appliquer à l'ensemble des relations contractuelles entre « le Fournisseur » et la société cliente ci-après dénommée « le Client » et définissent leurs droits et obligations.

1.3 - Position des conditions générales de vente

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, les présentes conditions générales constituent « le socle unique de la négociation commerciale ». Elles s'appliquent donc à toutes les affaires du Fournisseur et forment la base juridique du contrat à moins de conditions particulières. Les conditions d'achat sont seulement des propositions du Client. Les présentes conditions générales font échec à toutes clauses contraires formulées d'une façon quelconque par le Client si le Fournisseur ne les a pas acceptées explicitement. Toute dérogation aux conditions générales, en faveur du Client, peut justifier une contrepartie. Toute commande ou acceptation d'une offre du Fournisseur implique l'adhésion aux présentes conditions générales. Les conditions générales de vente comprennent également les tarifs du Fournisseur, communiqués sous le format qu'il a prédéterminé ; toute demande spécifique de format devra faire l'objet d'un accord particulier.

La nullité de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales n'affectera pas la validité des autres clauses.

1.4 – Régime juridique

Les contrats et commandes qui en découlent sont régis par le droit du contrat d'entreprise quand elles s'appliquent à la réalisation d'un produit sur la base d'un cahier des charges ou à une prestation de service. Elles sont régies par le droit de la vente uniquement lorsqu'elles s'appliquent à la fourniture de produits standard.

1.5 - Documents contractuels

Sont des documents contractuels, par ordre de priorité décroissante :

- l'offre du Fournisseur
- les conditions particulières expressément acceptées des deux parties,
- les présentes conditions générales,
- la commande acceptée,
- le bon de livraison, la facture.

Ne font pas partie du contrat : les documents commerciaux, catalogues, publicités, liste de prix non mentionnés expressément dans les conditions particulières. En cas de contestation sur l'interprétation des termes, la version française prévaut.

2 - Offre

En vertu de l'article 1117 du Code civil, « L'offre est caduque à l'expiration du délai fixé par son auteur ou, à défaut, à l'issue d'un délai raisonnable. » A défaut de délai spécifié par le Fournisseur, le « délai fixé » au sens de cet article sera un délai d'un mois. Au-delà de ce délai fixé, le prix pourra faire l'objet d'une réactualisation, tenant compte de l'évolution des coûts de revient.

3 - Commande

3.1 – Définition du besoin

Le Client, en tant que professionnel des produits qu'il achète, a la responsabilité de la définition et de l'expression de ses besoins et de ceux de ses clients, au stade de l'utilisation et de la mise en œuvre, notamment des usages et finalités et des contraintes qui en résultent, dont il doit tenir compte pour choisir le produit. Il lui incombe de vérifier, avant toute commande, que les produits sont appropriés à ces usages. Le Fournisseur, en tant que professionnel des produits qu'il vend, prendra en compte les demandes expresses qu'aura formulées le Client et les respectera, dans la limite de leur faisabilité, du respect du contrat, et des règles de l'art.

3.2 – Acceptation - Formation du contrat

3.2.1 - Ouverture de compte et caractère normal

Toute passation de commande est susceptible d'être conditionnée à l'ouverture de compte par le Fournisseur, pouvant être soumise à des conditions, qui seront portées à la connaissance du Client. En outre, le Fournisseur se réserve le droit de refuser toute commande présentant un caractère anormal ou exorbitant ou qui serait hors de proportion avec les besoins ou les capacités financières du Client.

3.2.2 - Montant minimal - Unité de conditionnement

Un montant minimum pourra être déterminé par le Fournisseur et être porté à la connaissance du Client au préalable. Une commande d'un montant inférieur pourra soit ne pas être prise en compte soit faire l'objet d'une facturation de frais spécifiés.

Le Fournisseur pourra refuser une commande qui n'est pas conforme à l'unité minimale de conditionnement mentionnée dans ses documents commerciaux.

3.2.3 - Informations sur les catalogues

Le Fournisseur pourra apporter des modifications ou améliorations aux informations telles que poids, conditionnement, figurant sur les catalogues et autres documents, lesquels ont valeur indicative, et supprimer des références notamment pour arrêt de fabrication, ou remplacer des références le cas échéant.

3.2.4 - Formation du contrat

Le contrat n'est parfait que sous réserve d'acceptation expresse par le Fournisseur de la commande.

Si la commande diffère de l'offre, elle n'aura d'effet que dans la mesure de cette acceptation expresse par le Fournisseur, conformément à l'article 1118 du Code civil. L'acceptation de la commande se fait par tout moyen écrit. Toute commande acceptée par le Fournisseur sera réputée entraîner acceptation par le Client de l'offre du Fournisseur.

3.2.5 - Limite de fourniture

Le contrat sera limité aux fournitures et prestations expressément mentionnées au contrat.

3.3 – Modification

Toute modification du contrat ou de la commande demandée par l'une des parties est subordonnée à l'acceptation expresse de l'autre partie.

Le Fournisseur pourra néanmoins apporter au produit des modifications qui n'ont pas un impact négatif sur sa valeur utilitaire ou ses performances.

3.4 – Annulation

Toute modification du contrat demandée par l'une des parties est subordonnée à l'acceptation expresse de l'autre partie. La commande exprime le consentement du Client de manière irrévocable. Il ne peut donc l'annuler, à moins d'un accord exprès et préalable du Fournisseur. En conséquence, si le Client demande l'annulation de tout ou partie de la commande, le Fournisseur sera en droit d'exiger l'exécution du contrat et le paiement intégral du prix.

Dans le cas d'une résolution du contrat ou « annulation de commande » consentie par le Fournisseur, les acomptes déjà versés lui resteront acquis à titre de première indemnité et le Client devra l'indemniser pour tous les frais engagés et pour toutes les conséquences directes et indirectes qui en découleront.

4 – Réglementations

Le Fournisseur s'engage à livrer des produits conformes à la réglementation technique qui s'y applique et aux normes techniques pour lesquelles il a déclaré explicitement la conformité. Le Client ou, le cas échéant, l'utilisateur, est responsable de la mise en œuvre du produit dans les conditions normales d'utilisation et conformément aux législations de sécurité et d'environnement en vigueur sur le lieu d'utilisation ainsi qu'aux règles de l'art de sa profession. Il incombe au Client de choisir un produit correspondant à son besoin technique ou à son propre client et, si nécessaire, de s'assurer de l'adéquation du produit avec l'application envisagée et du respect de la réglementation en vigueur.

Sauf disposition expresse mentionnée sur le produit, le produit livré n'est pas destiné à fonctionner dans une atmosphère explosible.

5 – Emballages

Les emballages, non consignés, adaptés au produit, effectués selon le standard du Fournisseur ne sont pas repris. Ils sont conformes à la réglementation sur l'environnement applicable suivant la destination des produits. Si le Client souhaite un emballage spécifique (stockage extérieur, maritime, étanche, etc.), il est tenu de le demander expressément au Fournisseur à la conclusion du contrat. Les frais relatifs aux emballages mentionnés dans l'offre sont à la charge du Client. Le Client s'engage à éliminer les emballages conformément à la législation locale de l'environnement.

6 - Prix

Les prix sont établis en Euros, hors taxes et hors frais de douane, de transport, d'assurance, d'emballage, et sauf accord contraire explicite, à la mise à disposition « départ usine » ou entrepôts du Fournisseur (Ex-Works – Incoterms de la CCI en vigueur à la conclusion du contrat).

Les prix correspondent exclusivement aux produits et prestations spécifiés à l'offre tenant compte des éléments constitutifs de la commande acceptée.

Les prestations de services, de même que les fournitures supplémentaires sont facturées en supplément.

Sauf accord différent, les études et pré-études spécifiques ou applicatives ne sont pas incluses dans le prix.

L'application de l'article 1223 du Code civil relatif à la faculté d'acceptation partielle est expressément écartée.

En cas d'accord-cadre ou de contrat de prestations de services, aucune des deux parties n'aura la faculté de fixer le prix unilatéralement et donc de mettre en œuvre les articles 1164 et 1165 du Code civil. Une stipulation contraire ne pourra résulter que d'un accord exprès et préalable.

7 - Livraison

7.1 – Frais et risques

La livraison est réputée effectuée, sauf accord contraire explicite, à la mise à disposition « départ usine » ou entrepôts du Fournisseur (Ex-Works – Incoterms de la CCI en vigueur à la conclusion du contrat). Les opérations de transport, d'assurance, de douane, de manutention sont à la charge et aux frais, risques et périls du Client.

Dès la mise à disposition, les risques sont transférés au Client, et ce quel que soit le mode de transport, les modalités de prise en charge du prix du transport et même si le transport est assuré par le Fournisseur.

Le Client souscrira une assurance qui couvrira tous les risques liés au produit, à compter de cette mise à disposition. Cette assurance devra comporter une renonciation à recours du client et de ses assureurs contre le Fournisseur et ses assureurs. Le transfert immédiat des risques ne fait pas obstacle à l'exercice par le Fournisseur de la clause de réserve de propriété ou de son droit de rétention.

En cas de dépassement de la date convenue, si le Client n'enlève pas le produit, des frais de stockage pourront lui être facturés.

7.2 – Vérification

Dans tous les cas le client doit, à ses frais et sous sa responsabilité, vérifier ou faire vérifier les quantités et l'état des produits dès leur réception.

En cas de défauts, non-conformités, avaries, détériorations ou manquants, il devra, outre les réserves à faire sur le bon de livraison ou d'enlèvement, faire des réserves ou exercer ses recours contre les transporteurs dans les délais et formes légaux, conformément aux articles L133-3 et L133-4 du Code de commerce. A défaut, le Client sera privé de tout recours contre le transporteur et contre le Fournisseur au titre des défauts, non-conformités, avaries, détériorations ou manquants constatés. Une mention telle que « sous réserve de déballage » n'a aucune valeur juridique et ne peut constituer une réserve.

Une réclamation faite par le Client ne suspend pas l'obligation au paiement des produits conformes livrés, même lorsque la réclamation porte sur une partie du lot.

7.3 - Délais

Les délais de livraison spécifiés s'entendent toujours pour des produits mis à la disposition du Client dans les magasins ou entrepôts du Fournisseur, quelles que soient les modalités de transport des produits. Toutefois, dans l'hypothèse où le fournisseur annonce un « délai rendu à l'adresse du client », celui-ci sera réputé être donné à titre indicatif. Ils courent de la date de l'acceptation définitive de la commande écrite par le Fournisseur. Toutefois ils ne courent pas si le client n'a pas satisfait à une ou plusieurs de ses obligations, et notamment : paiement de l'acompte s'il a été convenu, retard de paiement, fourniture de toutes les informations et autorisations nécessaires, validation des plans pour les produits spécifiques ou accord sur le mode d'exécution. Ils sont suspendus en cas de force majeure. Les délais de livraison ou de réalisation, sauf stipulation contraire, ont un caractère indicatif et sont tenus dans la limite du possible : les retards par rapport au délai stipulé ne peuvent pas justifier l'annulation de la commande, le refus de livraison ou la résiliation du contrat, ni donner lieu à des dommages et intérêts, indemnités ou pénalités sauf dans le cas où celles-ci auraient été expressément convenues. Les livraisons partielles sont autorisées sauf stipulations contraires dans le contrat.

Le Fournisseur est libéré, de plein droit, de tout engagement relatif aux délais contractuels en cas d'inexécution par le Client de l'une quelconque de ses obligations contractuelles.

7.4 – Retours

Un retour, à savoir la reprise de produits et la constatation d'un avoir au profit du Client, ne peut être effectué que sur un accord exprès, préalable et écrit du Fournisseur. Le fait pour le Fournisseur d'avoir consenti à un retour pour tel produit, ne confère pas au Client le droit d'obtenir un retour pour d'autres produits, même identiques.

Dans le cas où le Fournisseur a consenti au retour, celui-ci devra notamment répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- le retour n'est admis que pour les produits figurant au catalogue du Fournisseur en vigueur lors de la demande de retour ;
- le Client devra retourner le produit en port payé, à ses frais et risques ;
- le retour est à faire au lieu indiqué par le Fournisseur ou, à défaut de précisions, à son adresse d'expédition ;
- le produit devra être retourné en parfait état, protégé ou emballé dans son emballage d'origine ;
- le retour donne lieu à l'établissement d'un avoir correspondant aux prix des produits concernés, après vérification de l'état des produits, moins une retenue forfaitaire minimum de 25% au titre du traitement administratif du retour et le cas échéant des frais supplémentaires notamment de remise en état ;
- le retour doit intervenir dans un délai de six mois au maximum après la livraison ;
- le retour sera effectué en conformité à la procédure mise en place par le Fournisseur à cet effet et communiquée sur simple demande. L'établissement de l'avoir pourra être lié à une commande de compensation. Dans le cas d'une fabrication d'un produit sur cahier des charges répondant aux spécifications techniques demandées par le Client, les dispositions du présent article 7.4 ne sont pas applicables.

8 – Paiement

8.1 – Conditions

Les échéances et les conditions de paiement seront déterminées dans le contrat. Dans le cas de produits spécifiques, le Fournisseur pourra demander un acompte de 30% minimum payable à la commande.

Les échéances de paiements prévues par les parties ne pourront être reportées pour une cause n'incombant pas au Fournisseur. La TVA est exigible immédiatement à la livraison selon les termes des articles 256 II et 269 du code général des impôts.

8.2 – Délais

La facture mentionne la date et le lieu du paiement.

Les acomptes sont toujours payés au comptant.

Les autres versements sont réglés au plus tard dans un délai de 30 jours suivant la date d'émission de la facture, à moins d'un délai plus court qui aura été convenu. Toute clause ou demande tendant à fixer ou à obtenir un délai de paiement supérieur à ce délai de 30 jours et sauf raison objective, motivée par le Client, pourra être considérée comme abusive au sens de l'article L 442-6-7° du Code de commerce et de la directive européenne 2000/35 CE du 29 juin 2000. Les dates de paiement convenues contractuellement ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le Client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de réclamation ou de litige, quelle qu'en soit le motif (réclamation liée à la livraison, demande de garantie, etc). Les paiements anticipés sont effectués sans escompte sauf accord particulier. Dans le cas d'un paiement par traite, l'acceptation doit être faite dans les sept jours de son envoi, qui est le délai d'usage conformément aux dispositions de l'article L511-15 du code de commerce.

8.3 - Retards

En application de l'Article L 441-6 du Code de Commerce, tout paiement en retard rend exigibles de plein droit, dès le premier jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

1/ Des pénalités de retard. Elles seront déterminées par l'application du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne majoré de dix points.

2/ Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros (article D 441-5 du Code de Commerce). En vertu de l'article L441-6 précité, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le fournisseur est également en droit de demander une indemnisation complémentaire justifiée. Outre les pénalités et indemnités ci-dessus exposées, le retard de paiement peut donner lieu, si bon semble au Fournisseur, à la déchéance du terme de paiement contractuel, la totalité des sommes dues devenant immédiatement exigibles.

Le fait pour le Fournisseur de se prévaloir de l'une et/ou de l'autre de ces dispositions ne le prive pas de la faculté de mettre en œuvre la clause de réserve de propriété stipulée ci-après. En cas de retard de règlement, le Fournisseur bénéficie d'un droit de rétention sur les produits, conformément à l'article 2286 du code civil. Dans le cas de non-exécution ou d'exécution imparfaite de ses engagements par le Client, le Fournisseur peut « refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation », en vertu de l'article 1217 du Code civil.

8.4 - Prohibition des notes de débit d'office

Conformément à l'article L 442-6 I 8° du code de commerce, toute pratique de débit ou d'avoir d'office ou unilatérale est interdite. Tout débit d'office constituera un impayé et donnera lieu à l'application des dispositions des présentes conditions générales régissant les retards de paiement.

8.5 - Modification de situation du Client

En cas de dégradation de la situation du Client constatée par un établissement financier ou attestée par un retard de règlement significatif ou quand la situation financière diffère sensiblement des données mises à disposition, la livraison n'aura lieu qu'en contrepartie d'un paiement effectif. En cas de vente, de cession, de remise en nantissement ou d'apport en société de son fonds de commerce, ou d'une partie significative de ses actifs ou de son matériel par le Client, le Fournisseur se réserve le droit et sans mise en demeure :

- de prononcer la déchéance du terme et en conséquence l'exigibilité immédiate des sommes encore dues à quelque titre que ce soit,
- de suspendre toute expédition,
- de constater d'une part, la résolution de l'ensemble des contrats en cours et de pratiquer d'autre part la rétention des acomptes perçus, et pièces détenues, jusqu'à fixation de l'indemnité éventuelle.

9 - Réserve de propriété

Le Fournisseur conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat jusqu'à complet paiement du prix en principal et accessoires, conformément aux articles 2367 et suivants du Code civil et L. 624 16 et suivants du Code de commerce. Néanmoins, à compter de la mise à disposition, le Client assume l'entière responsabilité des dommages que ces biens pour¬raient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit. En cas de revente, le Fournisseur pourra opérer un droit de suite en réclamant la créance directement auprès des acquéreurs successifs. En cas d'exercice de la revendication, les acomptes qui auront déjà été versés resteront définitivement acquis au Fournisseur à titre d'indemnité, sans que cela nuise à la possibilité pour lui d'obtenir l'indemnisation complète de son préjudice.

10 - Propriété intellectuelle - Confidentialité

10.1 - Propriété intellectuelle

Tous les plans, études, descriptifs, documents techniques ou devis remis par l'une des parties à l'autre partie le sont dans le cadre d'un prêt à usage dont la finalité est l'évaluation et la discussion de l'offre commerciale du Fournisseur, puis, en cas de commande, l'exécution du contrat. Ils ne pourront être utilisés par l'autre partie à d'autres fins ni communiqués à un tiers sans l'accord préalable de la partie propriétaire de ces documents.

Les parties conservent l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur leurs documents prêtés. Ces documents doivent lui être restitués à première demande.

Par ailleurs, les études du Fournisseur, même élaborées à la suite du cahier des charges et entraînant une amélioration de la valeur d'usage du produit, restent sa propriété exclusive et ne peuvent être communiquées, exécutées ou reproduites sans son autorisation écrite.

Le paiement des études n'emporte aucun transfert d'un droit quelconque de propriété intellectuelle au profit du Client. Tout transfert de la propriété intellectuelle devra faire l'objet d'un contrat écrit. Le prix du produit et/ou des prestations ne comporte pas le transfert de la propriété intellectuelle et du savoir-faire, qui restent l'entière propriété du Fournisseur, y compris les droits de propriété intellectuelle des logiciels, applicatifs, bases de données et développements spécifiques même réalisés au titre du contrat. Aucune disposition légale n'impose au Fournisseur de remettre au Client les plans de fabrication.

Les prototypes transmis au Client sont couverts par une confidentialité stricte. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec l'autorisation expresse du Fournisseur.

Les parties garantissent qu'au moment de la conclusion du contrat le contenu des documents contractuels et leurs conditions de mises en œuvre n'utilisent pas les droits de propriété intellectuelle ou un savoir-faire détenus par un tiers. Elles garantissent pouvoir en disposer librement sans contrevenir à une obligation contractuelle ou légale.

Elles se garantissent mutuellement des conséquences directes ou indirectes de toute action en responsabilité résultant notamment d'une action en contrefaçon ou en concurrence déloyale.

10.2 – Communication

Le Fournisseur dispose de la propriété ou des droits d'utilisation de marques, logos, documentations techniques, fichiers 3D, fiches produits, photographies, vidéos, sons, etc, ci-après « médias ». Ceux-ci ont une finalité commerciale et ne peuvent être assimilés à des plans techniques et ou des notices d'utilisations.

Le Fournisseur peut communiquer au Client tout ou partie de ces médias dans le cadre de leurs relations commerciales. Le Client ne peut en faire usage que pour les besoins de l'utilisation des produits achetés. Le Client distributeur utilisera les médias exclusivement pour la

Déposées au bureau des usages professionnels du Greffe du Tribunal de commerce de Paris sous le numéro N°RG 2018041202 de sous-répertoire 2018000032
UNIQ 16 Avenue Hoche 75008 PARIS – www.uniq.org – info@uniq.org

promotion et la revente des produits qu'il aura achetés au Fournisseur. S'il souhaite les utiliser pour faire sa propre promotion, déconnectée de la présentation et de la promotion du produit lui-même, il devra obtenir une autorisation spécifique préalable et expresse du Fournisseur.
Le Client ne pourra modifier, adapter, traduire, ou faire des adjonctions ou suppressions aux médias, sans l'autorisation expresse et préalable du Fournisseur. Il s'interdit de supprimer tout symbole ou mention marquant la propriété ou les restrictions d'utilisation des droits, de procéder à une utilisation des médias susceptible de porter atteinte à des droits de tiers, à toute législation ou de constituer une exploitation préjudiciable. Les médias sont susceptibles de faire l'objet d'une facturation. Si le Client demande au Fournisseur d'incorporer les médias sur son support, cette prestation fera l'objet d'un devis. En cas d'arrêt des relations commerciales pour quelque motif que ce soit, le Client s'engage à supprimer immédiatement les médias de ses supports de communication.
10.3 – Confidentialité - Secrets des affaires
Les parties s'engagent réciproquement à une obligation de confidentialité portant sur toute information confidentielle orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support (rapports de discussion, plans, échanges de données informatisées, activités, installations, projets, savoir-faire, produits etc.) échangée dans le cadre de la préparation du contrat, même en cas de pourparlers n'ayant pas abouti, ou dans le cadre de l'exécution du contrat, sauf les informations qui sont généralement connues du public ou celles qui le deviendront autrement que par la faute ou du fait de l'une des parties.
En conséquence, les parties s'engagent à :
- tenir strictement secrètes toutes les informations confidentielles, et notamment à ne jamais divulguer ou communiquer, de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, tout ou partie des informations confidentielles, à qui que ce soit, sans l'autorisation écrite et préalable de l'autre partie ;
- ne pas utiliser tout ou partie des informations confidentielles à des fins ou pour une activité autres que l'exécution du contrat ;
- ne pas effectuer de copie ou d'imitation de tout ou partie des informations confidentielles ou réaliser ou faire réaliser des produits en utilisant lesdites informations.
Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le respect de cette obligation de confidentialité, pendant toute la durée du contrat et même après son échéance, et se portent fort du respect de cette obligation par l'ensemble de leurs salariés. Cette obligation est une obligation de résultat. Tout manquement à ces engagements de confidentialité sera constitutif d'un manquement aux dispositions de droit interne applicable ainsi qu'aux règles issues de la Directive 2016/943 du 8 juin 2016 sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulguées (dite directive sur le secret des affaires), dont le Fournisseur et le Client s'engagent à respecter les dispositions.
11 – Imprévision - Force majeure
11.1 – Imprévision.
Il est convenu que, en cas de changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du contrat rendant l'exécution excessivement onéreuse pour une partie, les parties renégocieront de bonne foi la modification du contrat. Il est convenu, sans que cette liste soit limitative, que sont notamment visés les évènements suivants : variation du cours des matières premières, modification des droits de douane, modification du cours des changes, évolution des législations. En cas de refus ou d'échec de la renégociation, les parties pourront convenir de la résolution du contrat, à la date et aux conditions qu'elles détermineront, ou demander d'un commun accord au juge de procéder à son adaptation. A défaut d'accord dans un délai raisonnable, le juge pourra, à la demande d'une partie, réviser le contrat ou y mettre fin, à la date et aux conditions qu'il fixe, conformément à l'article 1195 du Code civil. Le Fournisseur déclare en conséquence qu'il n'accepte pas par avance le risque de tels changements de circonstances. Aucune stipulation de prix ferme ou autre mention ne saurait être interprétée comme une telle acceptation de ce risque.
11.2 – Force majeure
Aucune des parties au présent contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure.
Il y a force majeure lorsqu'un événement échappant au contrôle d'une partie, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation.
Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue, à moins que le retard qui en résulte ne justifie la résolution du contrat. Si la durée de l'empêchement excède un mois, les parties devront se concerter dans les plus brefs délais pour examiner de bonne foi l'évolution du contrat.
Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil, si bon semble à la partie qui est empêchée.
Sans que cette liste soit limitative, il est expressément convenu que sont notamment considérés comme des cas de force majeure les événements suivants :
- survenance d'un cataclysme naturel,
- tremblement de terre, tempête, incendie, inondation etc.,
- conflit armé, guerre, attentats,
- conflit du travail, grève totale ou partielle chez le Fournisseur ou le Client,
- conflit du travail, grève totale ou partielle chez les fournisseurs, prestataires de services, transporteurs, postes, services publics, etc.,
- injonction impérative des pouvoirs publics (interdiction d'importer, embargo, etc),
- accidents d'exploitation, bris de machines, explosion,
- carence de fournisseur.
Chaque partie informera l'autre partie, sans délai, de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura connaissance et qui, à ses yeux, est de nature à affecter l'exécution du contrat.
12 – Fin de vie des produits
Pour le/les produits faisant l'objet du présent contrat et couverts par la réglementation sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) visés par le décret n°2014-928 du 19 août 2014 codifié aux articles R 543-172 et suivants du Code de l'Environnement, le Fournisseur respecte ses obligations au titre des articles R543-195 et sous-sections du code de l'environnement.
L'acquéreur s'engage à faire appel aux moyens mis en œuvre par le Fournisseur lorsqu'il souhaitera se défaire de ces produits, ou le cas échéant à transmettre cette information à tous les acquéreurs successifs desdits produits.
13 – Garantie et responsabilité
13.1 – Garantie
13.1.1 - Définition
Le Fournisseur s'engage à remédier à tout défaut de fonctionnement provenant d'un défaut dans la conception, la réalisation, les matières ou l'exécution, dans la limite des dispositions ci-après. L'obligation du Fournisseur ne s'applique pas en cas de défaut provenant soit d'une conception soit d'une mise en œuvre imposée par le client.
13.1.2 - Durée - Point de départ
Cet engagement, sauf stipulation particulière, ne s'applique qu'aux défauts qui se seront manifestés pendant une période de 12 mois minimum, (période de garantie) à compter de la date de livraison.
La garantie se limite à la réparation ou au remplacement des pièces reconnues défectueuses par le Fournisseur retournées dans ses ateliers aux frais et risques du Client. Seules les pièces détachées fournies, modifiées ou refaites par le Fournisseur, sont garanties, et uniquement pendant la période de garantie du produit principal.
13.1.3 - Obligations du Client
Pour pouvoir invoquer le bénéfice de ces dispositions, le Client doit aviser le Fournisseur, sans retard et par écrit, des défauts qu'il impute au produit et fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux ci. Il doit donner au Fournisseur toute facilité pour procéder à la constatation de ces défauts.
13.2 – Responsabilité
La responsabilité civile du Fournisseur, toutes causes confondues à l'exception des dommages corporels et de la faute lourde, est limitée à 50% du montant HT de la fourniture encaissée.
Le Fournisseur ne sera tenu responsable que des dommages matériels directs causés au Client, qui résulteraient de fautes dans l'exécution du contrat qui lui sont exclusivement imputables. Il ne sera tenu d'indemniser ni les dommages immatériels, ni les dommages indirects, tels que les pertes d'exploitation, de production, de profit, la perte d'une chance, le préjudice commercial, la perte d'image, le manque à gagner, etc. Sa responsabilité ne pourra pas être engagée au titre d'une quelconque assurance additionnelle.
Dans le cas où des pénalités et indemnités prévues ont été convenues d'un commun accord, elles ont la valeur d'indemnisation forfaitaire, libératoire et sont exclusives de toute autre sanction ou indemnisation.
Le Client renonce à recourir contre le Fournisseur et ses assureurs au titre des dommages exclus par les présentes conditions générales ou par le contrat, et se porte fort de pareille renonciation de la part de ses assureurs.
13.3 - Exclusions de garantie et de responsabilité
Toute garantie et toute responsabilité sont exclues pour des incidents tenant à des cas de force majeure ou notamment dans les cas suivants :
- l'usure normale du produit,
- mise en œuvre, montage, installation, utilisation, entretien erronés, inadaptés ou non-conformes aux prescriptions qu'aura le cas échéant données le Fournisseur ou le fabricant du produit, ou aux règles de l'art d'utilisation,
- le non-respect par le Client, l'utilisateur ou un tiers, des réglementations de sécurité et d'environnement qui leur sont applicables,
- la négligence, le défaut de surveillance,
- le manque de compétence du metteur en œuvre ou de l'utilisateur du produit,
- la modification ou remise en état du produit ou l'adjonction ou l'intégration de pièces ou éléments par le Client, par l'utilisateur ou par un tiers, sans l'agrément écrit et préalable du Fournisseur,
- les défauts qui résultent en tout ou partie de l'usure normale du produit,
- les détériorations, défauts ou accidents imputables au Client, à l'utilisateur ou à un tiers, une faute commise par le Client en rapport avec l'exécution du contrat,
- les dommages provenant de l'utilisation par le Client, de documents techniques, informations ou données émanant du Client ou imposées par lui,
- un cas de force majeure telle que définie aux présentes conditions générales.
La garantie sera suspendue en cas de non-paiement par le Client d'un des termes de paiement contractuels.
13.4 – Conformité réglementaire
L'offre intègre les exigences réglementaires (directive basse tension, compatibilité électromagnétique, etc.) et plus généralement les exigences de sécurité connues du Fournisseur au moment où elle est établie. En cas de modification des exigences réglementaires entre la remise de l'offre et l'exécution complète du contrat, la mise en conformité n'est pas à la charge du Fournisseur, qui adressera au Client une offre complémentaire à cet effet.
De même si dans la même période, le Fournisseur reçoit des informations nécessaires au produit, dont il ne disposait pas au moment de l'établissement de l'offre, les modifications ou équipements supplémentaires rendus nécessaires en conséquence, feront l'objet d'une offre complémentaire.
Toute intervention sur le produit par le Client, par l'utilisateur ou par un tiers non agréé par le Fournisseur pouvant entraîner une modification des conditions de sécurité entraîne l'annulation de la déclaration de conformité CE remise par le Fournisseur. Le remplacement d'une pièce ayant des répercussions sur la sécurité par une pièce qui n'est pas d'origine entraîne également l'annulation de ladite déclaration.
14 - Résolution - Sanctions contractuelles
Aucune clause résolutoire ne pourra avoir lieu à moins d'une stipulation expressément acceptée par le Fournisseur, comportant un délai suffisant d'exécution après mise en demeure et mentionnant avec précision les engagements dont l'inexécution peut entraîner la résolution.
L'application de l'article 1222 du Code civil, relatif à la faculté du créancier de faire exécuter lui-même l'obligation, est expressément exclue.
Aucune demande de réduction de prix, pour quelle que cause que ce soit et notamment sur le fondement de l'article 1223 du Code civil ne pourra être mise en œuvre sans un accord préalable et exprès du Fournisseur.
15 – Contestations
Le fait que le Fournisseur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des conditions générales ne peut être interprété comme valant renon¬-ciation à s'en prévaloir ultérieurement.
La nullité de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales n'affectera pas la validité des autres clauses. Le Fournisseur et le Client s'engagent à tenter de régler leurs différends à l'amiable avant de recourir à tout autre moyen de règlement. A défaut de résolution à l'amiable dans un délai d'un mois à compter de la première demande, chacun d'eux pourra solliciter la médiation ou saisir le tribunal compétent. À défaut d'accord amiable, le tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve le siège social du Fournisseur est seul compétent, quels que soient les conditions de la vente et le mode de paiement, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. La loi française est seule applicable au contrat et à ses suites. En cas d'exportation, il est fait application de la Convention des Nations-Unies de 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises, dite Convention de Vienne, et à titre subsidiaire, du droit français.

Déposées au bureau des usages professionnels du Greffe du Tribunal de commerce de Paris sous le numéro N°RG 2018041202 de sous-répertoire 2018000032UNIQ 16 Avenue Hoche 75008 PARIS – www.uniq.org – info@uniq.org

B – Conditions Spécifiques

Les présentes Conditions Spécifiques viennent compléter les Conditions Générales Professionnelles de l'Union Nationale des Industries de la Quincaillerie (UNIQ) mentionnées ci-dessus et sont parties intégrantes des CGV du Fournisseur.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) vous pouvez sur simple demande avoir accès aux données collectées vous concernant et aux traitements dont elles font l'objet.

B.3 – Commande
B.3.1 – Définition du besoin
Le Client doit prendre connaissance des caractéristiques essentielles du ou des produits qu'il désire commander. Il appartient au Client, s'il ne s'estime pas suffisamment compétent, de se faire assister d'un conseil.
Les conseils de pose et de mise en œuvre ne se substituent pas aux règles professionnelles et nationales en vigueur et au respect des règles de l'art. Ils sont donnés à titre indicatif et n'engagent en aucun cas la responsabilité du Fournisseur. Le Client reste le prescripteur du produit.
B.3.2.1 – Ouverture de compte et caractère normal
Produits spécifiques et compléments de gamme :
La mise en fabrication de certains produits spécifiques et complément de gamme peut justifier la notification au Client de conditions spécifiques pour l'acceptation de sa commande. Celle-ci ne pourra en aucun cas être annulée après acceptation des conditions spécifiques. Le Fournisseur s'autorise à livrer avec une tolérance de quantité de 10 %, en plus ou en moins qui est considérée acceptée par le Client. En fin de vie de la dite référence, le client s'engage à acheter le stock restant.
B.3.2.2 – Montant minimal – Unité de conditionnement
Les commandes d'un nombre de pièces inférieur aux boitages ou colisages indiqués dans notre catalogue ne sont pas acceptées.
Les commandes d'un montant inférieur à 30€ Hors Taxes (HT) seront majorées de 20€ HT au titre des frais de gestion du Fournisseur.
Celles supérieures à 30€ HT mais inférieures à 100€ HT seront majorées de 10€ au titre des frais de gestion du Fournisseur.
B.3.2.4 – Formation du contrat
L'acceptation de la commande par le Fournisseur se fera par accusé de réception ou tout autre moyen écrit. Le défaut de contestation par le Client dans les 48 heures d'une confirmation de tarif vaut acceptation du tarif.

B.5 – Emballages
Pour les livraisons sous emballages ou en palettes ou conteneurs, ceux-ci seront facturées au Client. Ces emballages ou conteneurs étant consignés, un avoir sera émis dès leur restitution.
Les palettes « Europe » doivent être restituées au transporteur, faute de quoi une facturation de 15€ HT par palette sera appliquée.

B.6 – Prix
Eco-participations :
Il est précisé que les éco-participations (éco-mobilier etc...) sont incluses dans le prix HT, tout changement du barème viendra augmenter le tarif HT.
La société TB INDUSTRIE est enregistrée au registre national des metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement sous le numéro FR018353. Ce numéro garanti que la société, en adhérant à Eco-mobilier, se met en conformité avec les obligations règlementaires qui lui incombent en application de l'article L 541-10-1 10° du code de l'environnement.
Frais de port direct :
Les commandes égales ou supérieures à 1.000€ HT sont livrées franco de port à l'exception :
- des articles de longueurs supérieures à 3 mètres pesant jusqu'à 100 kg, pour lesquels un port de 100€ HT sera appliqué. Au-delà de 100 kg, nous consulter.
- des grilles de toutes dimensions pour lesquelles les frais de port seront calculés lors de la commande.
Pour les commandes métropoles inférieures au franco, une facturation minimale de 15€ HT par tranche de 150€ HT sera appliquée.
Le Franco Corse, DOM-TOM s'entend Franco transitaire métropole. Pour l'export, les frais de port seront mentionnés sur l'accusé de réception de commande.

B.7 – Livraison
B.7.2 – Vérification
Après contrôle détaillé des produits, toute réclamation devra être formulée par écrit dans un délai maximal de 10 jours à dater de la réception par le Client. Passé ce délai aucune réclamation pour manquant ou détérioration ne sera prise en compte par le Fournisseur.
B.7.3 – Délais
Le Fournisseur ne pourra être tenu responsable d'un retard de livraison lié au refus de la livraison par le Client. Le Client est tenu de signer les documents de transport comme preuve de la présentation du produit. Il devra mentionner par écrit les raisons d'un refus de livraison. Le Client assumera la charge des frais de stockage et de nouvelle présentation des produits.
B.7.4 – Retours
Sans remise en cause des autres conditions cumulatives mentionnées au paragraphe 7.4 des conditions de l'UNIQ et dans le cas de l'accord exprès, préalable et écrit du Fournisseur, il est précisé que :
- la retenue forfaitaire pour traitement du retour est fixée au minimum à 30% du prix des produits retournés, des frais supplémentaires notamment de remise en état pourront également être appliqués.
- le retour des produits doit intervenir dans un délai maximal de deux mois après la livraison

B.8 – Paiement
B.8.1 – Conditions
Il est expressément convenu que le Client renonce au bénéfice de la compensation légale. Toute compensation des sommes dues avec les factures de vente des produits est refusée par le Fournisseur.

B.13 – Garantie et responsabilité
B.13.3 – Exclusions de garantie et de responsabilité
Les différents procédés de revêtements (Cataphorèse, Zingage, Peinture etc…) ne peuvent offrir une garantie contre la corrosion. Les articles en acier, même traités, sont susceptibles de s'oxyder et ne peuvent donner lieu à aucune réclamation.

01.09.2021

TORBEL®
industrie

TORBEL® INDUSTRIE
F-06690 Tourrette-Levens

Tél : +33 4 93 91 01 44
Fax : +33 4 93 79 40 72

info@torbel.com

www.torbel.fr

Ce document est la propriété de TORBEL® Groupe - © Tous droits réservés - visuels non contractuels - 10/21